

# LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

CANADA	\$ 6.00
(Sauf Montréal et le banlieue)	
E.-Unis et Empire britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00

CANADA	2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE	3.00

## Les libéraux québécois cherchent un chef, un programme et le pouvoir (Voir page 3)

### M. Ashley W. Cooper nous donne de dures mais salutaires leçons

On voit que c'est un Anglais qui nous avertit du mal que nous a fait la politique de parti et de la nécessité qui nous presse de nous donner la main et de nous serrer les coudes — Coup d'oeil sur le passé — Perspectives d'avenir — Un texte à méditer

M. Ashley W. Cooper, l'auteur des livres propos quotidiens (*Frankly Speaking*) de la *Gazette*, nous a donné ce matin une quarantaine de lignes dont tous les Canadiens français devraient bien faire leur profit.

M. Cooper, évoquant les violentes querelles sur le passé du parti libéral que ne manquera pas de susciter la dispute de M. Paul Gouin avec le parti libéral officiel, écrit :

*Ceci donnera-t-il un seul emploi à un seul chômeur canadien-français? Ceci donnera-t-il à manger à un seul petit enfant canadien-français? Ceci maintiendra-t-il sur la terre un seul habitant? Ceci ajoutera-t-il un seul sou à la capacité d'achat d'un peuple qui, Dieu le sait! doit bientôt posséder ce pouvoir ou périr?*

Elargissant le débat, M. Cooper ajoute :

*La politique est une belle chose. La politique est excitante. Mais la politique est une profession exclusive qui ne paie jamais qu'un petit nombre de gens.*

*Depuis des générations, les Canadiens français de la province de Québec ont entendu de plus magnifiques discours, vu de plus belles manœuvres politiques qu'aucune autre partie du Canada. Mais c'était toujours des Canadiens français qui affrontaient des Canadiens français.*

*"Cessons nos luttes fratricides", disait Honoré Mercier.*

*Il savait ce dont il parlait. S'il vivait aujourd'hui, il pleurerait de voir les Canadiens français divisés en trois groupes. Il préférerait plutôt voir ce matin, au Palais Montcalm, siégeant sur la même estrade Godbout, Paul Gouin et Duplessis. Car, s'il fut jamais un peuple minoritaire submergé qui ne pût se permettre d'autre politique qu'un terme "Hourra pour nous autres!", c'est cette petite colonie de Canadiens de langue française qui ne trouveront personne qu'eux-mêmes pour aider le Canadien... à survivre dans un Nouveau Monde grand et populaire. Pour la survie canadienne-française, il ne devrait y avoir qu'un côté de la clôture politique, "le nôtre".*

*Ce n'est pas que nous nous objections à ces querelles, nous, les Anglais. Tandis que nos bons Canadiens français tournaient le dos aux affaires ordinaires pour mourir pour ce cher vieux politique ceci et ce cher vieux politique cela, nous avons tranquillement additionnés les beaux gros chiffres noirs dans nos grands livres, murmurant avec satisfaction qu'il y a certainement une grosse marge de profit dans le "divise et règne".*

N'est-ce pas que cela fait lever dans les esprits d'intéressants, d'utiles et même d'angoissantes réflexions?

En fait, ce texte nous apparaît comme tellement précieux qu'après l'avoir traduit ici de façon aussi serrée que possible, nous croyons devoir en donner dans une autre page l'original anglais.

On fera bien de s'y reporter. — et de le découper.

Le tort, le mal que nous auront fait les luttes de parti, on ne saura jamais le décrire ni le mesurer pleinement. Nos plus beaux talents s'y seront presque annihilés, se diminuant atrocement les uns les autres. Toutes les perspectives auront été, dans ces violentes querelles, profondément faussées. On aura dressé des multitudes d'esprits à chercher dans tout problème, dans toute difficulté, non pas la solution la plus équitable, la plus profitable, mais un argument pour ou contre tel parti. Pour assurer le succès de son groupe, on aura passionné les gens de façon insensée. On aura forcé, stupidement outré les couleurs. A voir ce que les gens qui s'occupent de politique ont dit chez nous les uns des autres, on serait tenté de croire que la majeure partie d'entre eux furent des bandits, des imbéciles, ou d'affreux calomniateurs. La violence de ces querelles atteint

souvent du reste un point où elle s'annule elle-même. Le Canadien moyen se dit: Non! ça ne peut pas être vrai... Mais il arrive aussi, et c'est un grand malheur, que cela le dégoûte de tout effort civique.

Le plus néfaste effet de ces luttes, ce fut peut-être, en canalisant vers la querelle purement partisane, tant d'énergies et de talents, de faire oublier à des milliers, à des centaines de milliers des nôtres des questions d'une extrême importance.

Il n'y a presque plus de place dans leur cerveau pour les choses qui ne se rattachent pas directement aux luttes de parti. Des hommes qui sont intelligents, cultivés, qui devraient avoir de plus larges horizons, qui, personnellement, n'attendent rien de ces querelles, finissent par en être obsédés au point de ne plus sembler apercevoir même des choses qui devraient très profondément les intéresser.

On dirait que les luttes de parti aboutissent à leur fermer l'horizon, à leur imposer d'étroites oeillères.

Le fait est qu'à regarder avec un peu d'attention ces choses, on comprend le mot de ce Canadien, dont les ancêtres furent au premier rang dans la lutte pour le gouvernement responsable et qui disait mélancoliquement un jour: *C'est à se demander si les Anglais ne nous ont pas fait là le pire des cadeaux! Ils nous ont fourni le moyen de nous manger les uns les autres et d'annuler, sans qu'ils aient même la peine de s'en mêler, les trois quarts de nos énergies...*

On ne peut — tout compte fait, il ne serait peut-être pas désirable de le faire — supprimer ce qui existe. Mais n'y a-t-il pas tout de même moyen d'atténuer quelque peu le mal, d'en limiter les dégâts, de ne donner aux luttes de parti que ce qu'elles exigent normalement?

Le régime suppose des groupes organisés. Et, quel que soit celui qui domine, il y a intérêt à ce qu'il trouve en face de lui une opposition forte, — assez forte numériquement pour assurer une efficace surveillance de la législation et de l'administration, assez forte aussi pour le protéger contre les appétits et les pressions de ses propres partisans.

Car ce n'est pas toujours en face d'eux que les gouvernements trouvent leurs plus dangereux adversaires.

Il faut souhaiter aussi que l'opposition soit intellectuelle et moralement forte: car, d'abord, elle peut être demain appelée à prendre le pouvoir, puis, si elle est d'un haut ton, elle forcera le gouvernement à relever son propre effort.

Mais ceci dit, il reste que les luttes politiques ne sont qu'un incident de la vie générale. Il reste qu'entre Canadiens français catholiques, les divergences politiques ne représentent pas plus que 10% en face des 90% de pré-occupations et de soucis qui nous sont communs.

Si nous essayions de voir autre chose que ces luttes politiques, de songer plus à ce qui nous unit qu'à ce qui nous divise, de voir d'autres problèmes que ceux qui relèvent directement des luttes de parti? Par cette vue plus réaliste des choses, la politique même serait élevée et les horizons des hommes politiques plus largement étendus.

M. Cooper nous le rappelle avec une juste brutalité, nous ne pouvons vraiment compter que sur nous; et si nous voulons aboutir aux résultats nécessaires, il faut nous serrer les coudes.

Evidemment, nous ne pouvons espérer voir côte à côte sur certaines estrades les Canadiens français de toutes les nuances; mais il est tant d'autres chantiers où nous pouvons fraternellement travailler ensemble.

Encore faut-il cependant que les passions de parti ne nous masquent point la nécessité de ces chantiers, qu'elles ne nous fassent pas oublier l'urgence et la gravité de tant de problèmes qui restent étrangers aux luttes de parti.

Méditons bien le texte de M. Cooper. Il peut nous rendre de grands, et presque d'incalculables services.

Omer HEROUX

En somme, lady Tweedsmuir vantait un auteur qui n'avait pas besoin de l'être. Depuis que John Buchan est gouverneur, des gens n'ouvrant jamais un livre acheté et lisent lord Tweedsmuir par snobisme. Tandis que personne ne lira par snobisme, n'achètera par snobisme le livre de Léo-Paul Desrosiers; hélas! il est loin d'être gouverneur, il n'est pas mondain, pas très sociable, il est même farouche... Tout dans sa nature s'oppose au type de l'aristocrate; en revanche, sa tête est bien à lui, et ce qu'il écrit aussi.

Dans d'autres pays, des auteurs peuvent écrire:

"Il y aura toujours une aristocratie; et il n'y en aura qu'une faiblement reconnue, au-dessus des puissances de l'argent et des vedettes à la mode; elle est formée par ceux qui lisent, qui prennent dans les livres où sinue la veine d'un goût efficace des choses naturelles et des choses nobles." (Henri Pourrat).

De grâce, faisons que dans le nôtre on puisse ainsi penser et lire. Michelle Le NORMAND  
7 juin 1938.

(1) En vente au *Devoir*, 90c. franco.

### Pour les Acadiens de l'île

Nous enregistrons ce matin deux nouvelles souscriptions: l'une du *Petit Scepteur de la Bonne chanson* (\$2.00) et l'autre des Humanistes du Collège Saint-Laurent (\$1.00), qui portent à \$504.81 le grand total de notre liste.

Nos remerciements.—INTERIM

### Bloc-notes

#### Si M. L'Heureux a raison...

Dans l'*Action Catholique* d'hier, M. L'Heureux publie sa réponse à des réflexions parues ici même ces jours derniers à propos des contrats que son journal reçoit jadis des divers ministères québécois. S'il n'a pas reproduit l'article du *Devoir* de samedi dernier, dit amicalement M. L'Heureux, c'est parce qu'il était trop long. C'est parce qu'il avait environ 2500 mots. D'autres journaux l'ont publié. Certes l'article était long. C'est qu'il y fallait mettre les points sur les *i*; et cela prend quelquefois beaucoup de temps, surtout lorsqu'il faut commencer par trouver les *i* dans une série de raisonnements plus ou moins aventureux, si l'on peut dire. Ecarterons cela. Notons que, du propre aveu de M. L'Heureux, l'*Action catholique* considérait et considère comme du *patronage* les travaux d'imprimerie qu'elle reçoit un temps; et qu'elle les accepte néanmoins, malgré ce caractère. Qu'est-ce à dire? Si elle les considérait comme du *patronage*, elle savait d'avance ce que cela comportait, et alors aurait-elle dû les accepter? Car, dès cette heure, et pour parler encore comme M. L'Heureux, elle devait savoir que, d'après sa doctrine à lui, "l'argent des gouvernements est tyrannique et enjoliveur". Donc quand elle accepta... Peut-être ne se posait-elle même pas la question qui tracasse M. L'Heureux et dont il fait un principe, principe que son journal même ne mit pas d'abord en pratique, — sans doute parce qu'il ne s'avisa pas que cela était. Plus tard, l'*Action catholique* aurait-elle renoncé à ce "patronage", ou si elle l'a perdu? M. L'Heureux écrit en toutes lettres: "Et le *patronage* diminue. Tranquillement d'abord, puis en vitesse". Donc l'*Action catholique* n'a pas pris l'initiative de rompre, de refuser le travail, de se priver de ce qu'elle appelle elle-même "patronage" et que des personnes en autorité, chez elle, ont explicitement demandé par écrit à certains chefs de ministères. L'admission de M. L'Heureux quant au caractère de *patronage* de ces travaux, selon lui, dispose net de la question de principe. L'*Action catholique* savait ou ne savait pas que c'était du *patronage*. Elle devait le savoir, puisqu'un de ses chefs, on le répète, le sollicita comme tel, en toutes lettres, dans des ministères. Encore s'il eût recherché ces travaux simplement comme on en demande à des maisons d'affaires, sans faire état de considérations de *patronage*, rien qu'en arguant de la qualité du travail et du caractère raisonnable des prix. Mais *patronage*, cela est une autre affaire. Le journal de M. L'Heureux savait donc nettement ce qu'il faisait. Des écrits le prouvent. C'était en ce cas le temps de s'aviser que "même honnêtes et droits les hommes finissent par subir l'influence des gouvernements dont ils reçoivent de l'argent", ainsi que moralisait dernièrement M. L'Heureux, et de refuser cet argent. Encore un coup, ce principe de l'argent corrupteur devait exister aussi bien en septembre 1936 que présentement; pourquoi M. L'Heureux n'a-t-il pas alors donné à son journal le conseil, la direction qu'il érige maintenant en principe? C'est étonnant, de son point de vue mé-

## Un parti canadien-français à Ottawa?

Si M. Bennett allait être réélu chef, ou si le parti conservateur présent ne formule pas un programme acceptable aux nôtres, il y aura scission — Et alors se formeront les cadres d'un nouveau parti fédéral — M. Stevens hors de cause — M. Bennett doit disparaître

### INTERET NATIONAL OU POLITIQUE ANTINATIONALE?

(Par Léopold Richer)

Ottawa, 10 — Les délégués du Québec au congrès conservateur de juillet viendront à Ottawa dans le but de s'entendre loyalement et franchement avec les délégués des autres provinces. C'est leur sincère désir de faire un essai loyal que possible de cette réunion politique et de voir par eux-mêmes si réellement il y a place dans le parti conservateur fédéral pour un groupe canadien-français qui ne veut rien renier des aspirations légitimes de ses compatriotes. L'on peut dire que depuis une vingtaine d'années le parti conservateur fédéral ne s'est pas montré sympathique aux Canadiens français. Le parti conservateur, pour toutes fins pratiques, a été depuis la guerre le parti tory, impérialiste et, dans quelques-unes de ses principales manifestations, hostile au bilinguisme officiel.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Il s'agit de savoir maintenant, — non pas dans un an ou deux, mais maintenant — si le parti est décidé à revenir aux grands principes qui ont fait sa force pendant les premières décades du régime confédératif. On n'en est pas sûr. Mais, d'un autre côté, les délégués de langue française au congrès de juillet seraient mal inspirés de venir à Ottawa avec des préjugés indéracinables. Il leur appartient de faire un nouvel effort pour s'imposer dans les conseils du parti. Ils viendront donc à Ottawa avec un esprit ouvert mais agressif. Ils seront prêts à faire des marchandages mais non pas à continuer le jeu des compromis faciles et des concessions qui, dans un passé tout récent, s'est révélé inefficace et de mauvais conseil. Ils viendront ici bien préparés, avec des demandes et des suggestions. Si on ne leur offre pas des garanties suffisantes de sincérité, les délégués de langue française n'auront qu'une chose à faire: quitter le congrès, abandonner le parti et travailler à une fondation nouvelle.

#### Un nouveau parti?

Fonder un nouveau parti? On

songe sérieusement à cette éventualité en prévision d'un échec possible du congrès conservateur. C'est pourquoi les conservateurs de langue française se préparent avec tant de sérieux et tant de soin aux séances du congrès. Les délégués, comme nous le disions avant-hier, seront, pour une bonne part du moins, une phalange de premiers ordre. Ils sauront dire ce qu'il faut, demander ce qu'il convient d'exiger, refuser tout compromis indigne. Ils se promettent de rester inflexibles. Mais avant d'assumer les risques d'une fondation, ils veulent tenter le sort. S'ils voient qu'il est inutile d'espérer le rajustement du parti, ils s'en sépareront. C'est pourquoi le congrès de juillet peut être l'occasion de la résurrection du parti ou le signe de son démemberment et de sa disparition.

Une attitude ferme de la délégation de langue française est chose absolument nécessaire. Il est temps plus que jamais de s'imposer dans le parti. Il est à peine besoin de présenter à une prise de positions. Les conservateurs des autres provinces sont surtout travaillés par le désir de reprendre le pouvoir. Pour atteindre ce but ils sont prêts à faire des concessions. Reste à voir si ces concessions seront suffisantes. La délégation du Québec tiendra la clef de la situation. D'elle dépendra le succès ou l'échec du congrès. Pourquoi n'en profiterait-elle pas? Pourquoi ne dirait-elle pas aux conservateurs des autres provinces qu'à moins de revenir aux principes fondamentaux de la Confédération, les Canadiens français abandonneront le parti et en fonderont un nouveau?

Que faut-il pour assurer le succès de cette audacieuse entreprise? Il faut tout d'abord faire l'unanimité parmi les délégués du Québec. Il est à peine besoin de préciser que l'on ne devra pas mettre trop de confiance dans les délégations locales des comités anglais de la province, qui auront leurs préférences, avouées ou non, et qui chercheront à manoeuvrer de concert avec les délégations des autres provinces.

Les conservateurs québécois verront également à ce que les stévennistes ne noyent pas leurs délégations locales, parce que les stévennistes seront obsédés par la question du chef. A leur avis le salut ne peut venir que de M. Stevens. Le gros de la députation québécoise estime au contraire que, quel que soit le chef, le programme du parti devra contenir des garanties précises et qu'un surplus la candidature de M. Stevens à la direction du parti est hors de la question.

Une autre précaution préalable devra être prise. La délégation du Québec comprendra un certain nombre d'hommes de l'ancien régime Bennett. Quelques-uns d'entre eux sont de grands admirateurs du chef actuel de l'opposition. Que M. Bennett décide de poser sa candidature et il aura parmi eux des appuis enthousiastes. Or, de 1930 à 1935, la preuve a été faite de ce que

(Suite à la page trois)

### Le carnet du grincheux

Le danger, dit le *Globe & Mail*, ce serait que, si Londres et Washington devaient s'accorder pour rectifier les frontières du Maine et du Québec ainsi que le demande M. Jean-François Pouliot, Londres aille céder à Washington tout le Témiscouata. Et alors, où se trouverait le Canada, s'il allait perdre du coup aussi Jean-François Pouliot? Le *Globe* devrait savoir un Jean-François Pouliot, c'est inimitable et impendable.

Les Equimaux ont d'excellents dents, les nègres aussi. Les civilisés en ont de mauvaises. C'est sans doute parce qu'on fait une grande consommation de dents dans la civilisation moderne: on s'arme jusqu'aux dents; on est toujours sur les dents; on a souvent une dent contre quelqu'un; tout le monde craint la guerre parce que se pratique de plus en plus la politique d'oeil pour oeil et de dent pour dent.

Le trésor albertain avait à racheter une échéance de deux millions. Il vient de faire défaut. C'est la quatrième fois que cela lui arrive; les créanciers sont payés pour savoir que le Crédit Social fait faillite. Le moment est bien venu pour lancer la politique créditiste dans la province; les insolubles ont toujours eu chez nous beaucoup de succès en politique.

Le romanche vient d'être reconnu, à l'égal de l'allemand, du français et de l'italien, comme langue officielle de la Suisse. Quatre langues officielles pour un si petit pays. Et dire que nous n'en souhaitons que deux à un aussi grand pays que le Canada, et que, si nous les avons en théorie, cela est très difficile, en pratique, d'en avoir deux ici que quatre en Suisse.

Ce détresseur de banquiers qui vient de manquer son coup à Sainte-Thécle, où il dut fuir, laissant aux gâchettes d'une caisse couragieuse un billet de \$10 bien à lui, lui aura appris qu'un malheur ne vient jamais seul, et aussi le sens de l'expression anglaise: "adding insult to injury". Pour un voleur, devoir prendre la fuite et se trouver en même temps volé, double et suprême ignominie.

M. Aberhart devra retirer de la Saskatchewan. Qu'il n'oublie pas que dans cette province il trouverait la devise qui lui convient. Un personnage ecclésiastique de beaucoup d'esprit avait hérité d'une paroisse fort endettée. "D'un côté du choeur de l'église, lui faisait observer un confrère, un tableau porte l'inscription: "Pais mes brebis"; en pendant, autre tableau, avec l'inscription: "Pais mes agneaux". Il n'y a pas d'inscription au centre. — J'y mettrai, dit le nouveau pasteur, celle-ci: "Pais mes dettes!"

G. P.

Le Grincheux

### "Berlin devant Londres et Paris"

"HITLER TIEND LES DES FATIDIQUES — LES JETTERA-T-IL?" — UN ARTICLE DE M. GEORGES PELLETIER — ARTICLES ET CHRONIQUES VARIES

Le "Devoir" de demain publiera sous le titre "Berlin devant Londres et Paris — Hitler tient les des fatidiques — Les jettera-t-il?" Un examen de la situation politique européenne.

Dans le même numéro, toute une série d'articles et chroniques variés: "Vie musicale" de M. Frédéric Pelletier, grand article d'histoire de M. Léo-Paul Desrosiers sur les débuts du régime anglais, études agricoles, article économique de M. Alvarez Vailloncourt, Page féminine, chronique de Jeunes naturalistes, abondante revue de la presse européenne, les "livres et leurs auteurs", chronique des missions, la graphologie, etc., et les dernières nouvelles (Parlement, congrès libéral, etc.) du pays et de l'étranger.

PRIX: 3 SOUS — RETENEZ D'AVANCE VOTRE NUMERO

### Chronique

#### Suivant un exemple anglais...

L'hiver dernier, lady Tweedsmuir faisait une conférence sur les vies de son mari. Puisqu'elle nous a tant aimés, nous ne pouvons nous empêcher de vous parler de son dernier livre de Léo-Paul Desrosiers: Les Engagés du Grand Portage... (1) D'abord, avec ce livre, j'ai eu ma part de peine, de joie; il nous a fait rager depuis des mois. Nous l'attendions: il devait arriver de jour en jour et il n'arrivait jamais. De France, on nous écrivait bien pour nous encourager, que le meilleur moment pour paraitre, là-bas, était en avril ou en mai. Ici, nous savions, par ces expériences antérieures, que si un livre parait en juin, tout le monde est sur la route, en automobile, et toutes les femmes encore à la maison ont la tête enfoncée dans des malles de la famille, ou bien ouvrent les magasins pour acheter cette même famille maillots de bain et pantalons blancs. Personne, — sauf vous et moi, — personne ne lit plus.

Pour attirer l'attention sur le nouveau livre, il faudrait sonner du tambour dans les villages, sur les places, auprès des cours de tennis et des champs de golf. Et se rendre même jusqu'à Old Orchard, où les nôtres aiment assez donner leur argent aux Américains...

Aussi, Les Engagés du Grand Portage, qui nous arrive en juin, court-il le risque de dormir sur les comptoirs jusqu'à l'automne. Les livres distribués pour service de presse, tomberont chez des journalistes déjà en vacances; ou si, contrairement, les journalistes, tout à leur devoir, lisent le livre, s'emparent d'en parler, ce sont leurs articles qui trouveront les maisons vides, les écrits distraits, les femmes penchées sur les malles et appelant à l'aide, pour fermer celles-ci trop gonflées; tous les hommes de la maison ne leur laissant pas cette paix nécessaire à la lecture.

Seigneur! faites que ce petit boniment en décide quelques-uns à partir pour les vacances avec, — dans la valise trop gonflée, — ce nouveau livre! Peu de romans canadiens ont eu l'honneur, comme celui-ci, d'être choisis et édités par une grande et illustre maison d'édition, comme l'est la Nouvelle Revue Française. — (N.-R.-F. Gallimard) — Pierre Dupuy, Robert de Roquebrune ont été édités à Paris, mais ils y vivent, ils étaient là pour plaider leur cause. Léo-Paul Desrosiers, n'y a jamais mis les pieds.

Lady Tweedsmuir, en parlant de son mari, avait dit qu'il était pour elle le plus grand, le plus agréable à lire des écrivains.

Moi, je vous dirai donc, suivant toujours l'impeccable exemple anglais, — que Léo-Paul Desrosiers est sûrement un des plus talentueux des écrivains canadiens du temps présent, un des plus patients, — il a travaillé quatre ans, de 1931 à 1935, à ce livre qui parait aujourd'hui. (et encore, l'a-t-il un peu retravaillé, jusqu'à l'automne 1936 même), — un des plus consciencieux, un des meilleurs peintres du paysage canadien, un des plus profonds psychologues, un des plus exacts, un des plus riches en vocabulaire.

Il a des défauts. Il a celui que l'on me reproche de ne pas avoir; il ne voit pas la vie en rose. Il m'assure qu'il a des raisons majeures pour cela; et je lui en connais plusieurs, que je partage du reste.

Dans Les Engagés du Grand Portage, vous verrez de grandes fresques lumineuses, mais dans leur lumière, des heures terribles pour les Voyageurs, vous verrez des hommes russes, ambitieux, méchants, (pas de femmes dans ce mauvais monde), des hommes dont les parents, hélas! vivent encore et travaillent en suivant les mêmes méthodes, de nos jours. Vous apprendrez tout un pan d'histoire que vous ignorez; et de l'histoire toute chaude, comme si, vivante, elle palpitait encore, de l'histoire pittoresque, émouvante, racontée avec une sympathie ardente et miraculeusement évocatrice.

Comme l'auteur n'a même pas encore reçu les exemplaires du livre destinés au service de presse, comme la critique aujourd'hui n'en pourrait parler qu'en achetant le livre, — et que je suis la seule à l'avoir lu sans le payer, — pardonnez-moi cette réclame en sa faveur, réclame qui court au moins le risque d'arriver avant que parlent les malles ne soient bouclées.

Au Sénat

Le problème du divorce

Le sénateur McRae propose que le Parlement n'entende plus de requêtes en divorce — La proposition est rejetée — On parle d'injustice envers la minorité protestante de la province de Québec

Ottawa, 10 — Le Sénat a rejeté hier après-midi une proposition présentée par le sénateur A.-D. McRae, conservateur de Vancouver, à l'effet que le Parlement n'entende plus de nouvelles requêtes de divorce.

Cette motion se lisait comme suit: "Que, de l'avis du Sénat, l'intérêt public exige que le Parlement décourage ou refuse les nouvelles demandes qui pourront lui être adressées, par voie de bills privés de divorce à adopter en faveur de personnes ayant d'autres recours."

"Et, par conséquent, le Sénat devrait cesser d'assumer les obligations particulières qu'il s'est imposées relativement à l'instruction des causes en divorce, et à cette fin, et en conformité du premier paragraphe de la présente résolution, le Sénat devrait s'employer à favoriser l'adoption d'une loi qui mette fin à ces obligations."

Il s'engagea sur ce point une courte discussion.

Au soutien de sa proposition, le sénateur McRae déclara qu'il était temps de mettre un frein au trop grand nombre de demandes de divorce.

"Cela, dit-il, constitue un grave danger qui menace de devenir scandaleux. Tous ceux qui ont suivi de près la procédure qui accompagne ces demandes se rendent compte qu'elle est absurde et manque totalement de dignité."

"Nous n'avons pas le temps et encore moins le mécanisme nécessaire à notre disposition pour faire une enquête d'un caractère juridique sur ces malheureuses querelles de famille. Ces affaires devraient être plutôt soumises aux tribunaux. Ainsi, nous ne pouvons statuer sur les pensions alimentaires ni sur le sort des enfants."

"En 1930, lorsque des tribunaux de divorce furent créés dans la province d'Ontario, nous espérons que le Parlement ne serait plus obligé d'entendre ces demandes, mais l'avenir s'est chargé de démontrer que nous nous étions trompés."

"Nous sommes aujourd'hui inondés de demandes de divorce venant pour la plupart de la province de Québec, sauf quelques cas de l'île du Prince-Édouard. La majorité des causes de la province de Québec viennent de Montréal."

Le sénateur McRae déclare ensuite qu'en 1930, il y a eu 296 demandes de divorce de la province d'Ontario et 41 de la province de Québec. En 1931, le total des requêtes était de 31, mais à cette session il a monté à environ 79. En 1937, le chiffre total des demandes a été de 43.

"Si cette marche ascendante continue, dit-il, nous nous trouvons bientôt dans une même situation que lorsqu'il n'y avait pas de tribunaux de divorce dans l'Ontario."

"Pas moins de 90 pour cent des parlementaires de la province de Québec sont opposés au divorce et ils sont sans cesse importunés de demandes."

"La situation est devenue simplement intolérable."

Le sénateur croit que dans 90 pour cent des cas, il y a collusion flagrante entre les parties. "C'est absolument dégoûtant", ajoute-t-il.

Le sénateur Lendrum McMeans dit ensuite qu'il ne présente devant le Parlement pour obtenir un divorce. Les honoraires exigés sont trop élevés.

En 1930, le Parlement a prélevé la somme de \$34,710 des recouvrements.

Cette année, on a retiré un revenu net de \$9,500 des requêtes de divorce.

Il ne faut pas oublier que le comité de divorce du Sénat siège souvent des journées entières sur un certain nombre de cas. Cela est arrivé récemment, et par une étrange coïncidence, et le même jour, un juge de la Cour suprême de l'Ontario a accordé 15 divorces en un quart d'heure.

Le sénateur McMeans termine en disant qu'on devrait trouver un moyen pour que ceux qui désirent rompre leur lien matrimonial ne s'adressent plus au Parlement.

"Que feront alors les citoyens de la province de Québec qui voudraient faire dissoudre leur mariage?" demande le sénateur James Murdoch, libéral d'Ottawa.

"Ils n'auront qu'à aller dans une autre province et à y établir un domicile légal, pour les fins de leur divorce", répondit le sénateur McMeans.

La minorité protestante

Le sénateur C.-C. Ballantyne, conservateur de Montréal, affirme que la proposition du sénateur Mc-

Rae est injuste pour la minorité protestante de la province de Québec, car cette province n'établira jamais de tribunaux de divorce.

"Si la motion du sénateur McRae, dit-il, était adoptée, cela voudrait dire tout simplement que la minorité de cette province serait privée du droit de s'adresser au Parlement."

"Presque tous les divorces obtenus par les Canadiens aux Etats-Unis ne valent pas le papier sur lequel ils sont consignés, au point de vue de la loi du pays."

"Il faut protéger la minorité de la province de Québec, dit ensuite le sénateur James Murdoch. La juridiction fédérale sur le divorce a été mise dans la constitution à la demande de sir Georges-Étienne Cartier pour protéger les droits des minorités du Dominion. Il ne faut certainement pas ignorer la minorité protestante de Québec."

"Il importe donc de trouver un moyen pour conserver les droits de la minorité sans que celle-ci soit obligée d'établir un domicile fictif dans une autre province pour avoir le droit de divorcer."

"Les Pères de la Confédération, déclare le sénateur C.-E. Tanner, conservateur de Halifax, n'ont jamais eu l'intention de faire du Sénat un tribunal de divorce. Les membres du comité du divorce du Sénat sont encombrés de demandes de divorce quand ils pourraient occuper leur temps à des problèmes d'une plus grande importance nationale."

"Personne ne veut priver qui que ce soit du droit de divorcer, mais il faut cesser de dégrader le Parlement."

Le sénateur Tanner termine en proposant deux solutions. Pourquoi le gouvernement n'établirait-il pas une Cour de divorce comme il a créé une Cour de l'Échiquier ou une Cour de l'Amirauté? Ou encore pourquoi les dispositions de la loi ne seraient-elles pas étendues afin de permettre aux personnes demeurant dans la province de Québec d'acquiescer un domicile légal dans une autre province pour fins de divorce?"

Le Sénat s'est ajourné à lundi soir.

Nos éphémérides

10 juin 1650

La dispersion des Hurons

En 1649, les survivants des tribus huronnes et leurs derniers missionnaires se réunirent sur une île de la Baie Georgienne, appelée île Chrétienne ou Saint-Joseph. L'hiver survint, au cours duquel la faim et la maladie décimèrent les pauvres victimes avec autant d'acharnement que les Iroquois. Les printemps suivant on se rendit compte qu'il fallait abandonner la Huronie et les chefs supplièrent le Père Ragueneau de leur assurer la protection de Québec. Le 10 juin 1650, 300 Hurons chrétiens, pitoyables débris d'une ancienne nation puissante, suivirent les Français sur la route formée par la rivière Ottawa. Quelques survivants s'enfoncèrent vers l'Ouest pour se rallier à d'autres tribus qui tombèrent dans les mains de leurs cruels ennemis. Au temps de Pontiac, les Wyandottes, descendants des Hurons, régnaient en maîtres sur toute la région de Détroit. De ceux qui se rendirent à Québec, plusieurs succombèrent sous la hache iroquoise; il reste très peu de chose aujourd'hui de la race huronne, au village de Lorette.

Commandes d'avions britanniques

Aux Etats-Unis et au Canada

Ottawa, 10 (C.P.) — On a annoncé hier que le gouvernement britannique allait accorder aux Etats-Unis des commandes de 400 avions militaires; tel est le premier résultat du voyage en Amérique du Nord de la mission britannique dirigée par le commandant J.-G. Weir. On a annoncé en même temps que le gouvernement britannique placerait au Canada d'autres commandes d'avions.

Cette décision est bien celle qu'a fait pressentir le commandant Weir lorsqu'il a déclaré à Ottawa que les commandes que le Canada pourrait obtenir seraient des commandes à long terme tandis que les commandes données aux Etats-Unis devraient être livrées sans délai. L'industrie canadienne de l'avionnerie peut donc envisager la perspective de pouvoir s'organiser solidement en complant sur des commandes pour plusieurs années à venir.

On croit que les relations d'affaires avec la Grande-Bretagne vont entraîner la coordination des activités de quelque douze entreprises canadiennes qui fabriquent des avions. Il est question de créer une société de gestion dont le capital serait souscrit par les diverses entreprises intéressées et dont la fonction serait de distribuer les contrats pour la fabrication des différents types selon les possibilités de chaque entreprise et d'assurer un rendement maximum. Afin de supprimer les profits exagérés, les contrats seraient accordés sur la base du prix coûtant plus une commission déterminée à l'avance.

Le ministère canadien de la défense nationale continue à se montrer fort réticent sur cette question des commandes d'avions du gouvernement de Grande-Bretagne. On ne possède aucun renseignement sur l'importance des contrats que les entreprises canadiennes pourraient obtenir.

Excursion à Burlington

M. Ernest Lortie, agent général du Vermont Central, annonce une grande excursion à Burlington, Vt., en fin de semaine. Les billets délivrés à cette occasion seront valables à l'aller, samedi et dimanche et au retour, le dimanche soir et le lundi matin. Samedi et les autres jours de la semaine les trains partent de la Gare Bonaventure à 9 h. 10 et 9 h. 20 et dimanche à 9 h. 20 et 10 h. 30 du matin, et à 9 h. 40 et 9 h. 20 du soir tous les jours.

La grêle à Chicoutimi

Chicoutimi, 10 (C.P.) — Un orage de grêle a causé des dommages à la récolte dans la région, hier.

La tempête d'hier à Québec

Pluie torrentielle — Tonnerre — Grêlons — Un gros arbre tombé en travers du Chemin St-Louis

Québec, 10. (D.N.C.) — Une violente tempête s'est abattue sur Québec et le district, hier après-midi. Pendant plus d'une heure, une pluie torrentielle et des grêlons gros comme un pois sont tombés, les éclairs ont sillonné la nue et le tonnerre a grondé. Aucun dommage particulier n'avait été rapporté, hier soir, à Québec même, si ce n'est qu'une partie de l'arc de triomphe de l'angle de l'Avenue des Braves et du Chemin Ste-Foy a été abattue par le vent. En plusieurs endroits des branches d'arbres ont été cassées. Pendant l'orage, les pompiers ont eu à répondre à quatre appels, mais il s'agissait de feux de cheminées. C'est à la campagne que les dommages paraissent le plus élevés. Les jardins ont eu particulièrement à souffrir de la grêle.

On nous rapporte cependant de lourds dégâts à St-Charles de Bellechasse et à Chicoutimi.

Québec, 10. (D.N.C.) — La tempête qui s'est abattue, hier, sur la ville et le district, vers la fin de l'après-midi, a failli avoir des conséquences graves. Au plus fort de l'orage, vers six heures, un gros arbre est tombé en travers du chemin Saint-Louis, entre les avenues Holland et Belvédère.

Presque en même temps, arrivait la voiture de S. E. lord Tweedsmuir, qui retournait à la citadelle; peu s'en est fallu que l'automobile vice-royale ne fût écrasée sous cet arbre, qui était de taille et de dimensions fort respectables.

Un jour férié

En terminant, M. Penverne suggère aux nouveaux Canadiens de faire désormais du 9 juin un jour férié non seulement à Montréal mais dans tout le pays.

En l'absence du maire Raynault, l'échevin Leo McKenna félicite les nouveaux Canadiens du bel esprit de loyauté qu'ils montrent envers leur pays d'adoption.

Parmi les personnes présentes, on remarquait, outre MM. Penverne et McKenna, MM. Walter-J. Bossy, organisateur de la manifestation, et Edouard Lapierre, secrétaire-trésorier du Comité d'initiative.

Au camp d'entraînement de Valcartier

Plus de mille soldats de la 12ème Brigade d'infanterie feront une semaine d'entraînement

Plus d'un millier de soldats de la 12ème Brigade d'infanterie de la milice canadienne, partiront de Montréal, dimanche, pour aller suivre un cours d'entraînement d'une semaine au camp de Valcartier. Les unités qui vont inaugurer ainsi la plus grosse saison d'entraînement militaire jamais entreprise au Canada depuis la Grande Guerre sont: les Victoria Rifles, les deux bataillons de la Black Watch (Royal Highland Regiment), le Royal Montreal Regiment (mitrailleuses) et les Canadian Grenadier Guards.

Le commandant du camp sera le brigadier R.O. Alexander, D.S.O., commandant du district militaire no 4. L'officier général d'état-major sera le lieutenant-col. E.-L.-M. Burns, O.B.E., M.C., qui complètera, la semaine prochaine, ses vingt-cinq ans de service militaire.

On remarque aussi, dans la liste semaine prochaine, plusieurs Canadiens français, entre autres: le major L. Lacroix, le capitaine C. Chauveau, le lieutenant J.-G.-G. Charlebois.

A Saint-Arsène

C'est dimanche prochain que la section Saint-Arsène de la société Saint-Jean-Baptiste, célébrera le 10ème anniversaire de sa fondation. M. T. Rivard, président de la section, est l'organisateur des fêtes qui marqueront cet anniversaire dans la paroisse du nord de la ville.

A 10 heures de l'avant-midi, il y aura dîner par les rues de la paroisse. Le parcours se fera par les rues suivantes: Bélanger, Chambord, Saint-Zotique, DeNormandie, Bélanger et jusqu'à l'église.

Il y aura messe solennelle et à 1 heure réception en la salle Mc-Goughan, 6033, rue Christophe-Columb.

M. Heppburn n'ira pas à Baie-Comeau

Toronto, 10. (C.P.) — Le premier ministre Heppburn et le ministre des terres et forêts, M. Heenan, n'assisteront pas à l'inauguration officielle des usines de l'Ontario Paper, à Baie Comeau, samedi.

M. Tain, sous-ministre des Terres et Forêts, y assistera.

M. Charpentier à Port-Alfred

Chicoutimi, 10 (C.P.) — M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., portera la parole à Port-Alfred, dimanche.

L'allégeance des nouveaux Canadiens

Elle donne lieu à une cérémonie à Montréal

Une cérémonie très colorée, celle de l'allégeance des nouveaux citoyens canadiens à Sa Majesté Georges VI et à l'Empire, s'est déroulée hier après-midi, place Dominion. Parmi ces nouveaux Canadiens, on remarquait un fort groupe de Bulgares, de Tchecoslovaques, de Finlandais, de Grecs, de Hongrois, d'Italiens, de Polonais et d'Ukrainiens.

Au début de la fête, M. J.-J. Penverne, c.r., prit la parole et expliqua le sens de cette allégeance prêté spontanément par les nouveaux Canadiens; ceux-ci, dit-il, venus de tous les coins de l'Europe, désirent non seulement exprimer leur fidélité au Roi mais aussi leur foi envers les institutions, les traditions et les lois du Canada, et leur désir de joindre leurs efforts à ceux d'une nation pacifique et prospère.

M. Penverne pria ensuite la population de tendre la main à ceux-là qui ne demandent rien d'autre que "de gagner honnêtement leur vie et d'élever leurs enfants dans une atmosphère de paix". Ce serait une grave erreur, dit-il, que de refuser de considérer ces gens comme des frères. Ces jeunes enfants que vous voyez réunis sont l'espoir du Canada et dans quelques années vous les verrez prendre une part active au fonctionnement des institutions du pays."

Un jour férié

En terminant, M. Penverne suggère aux nouveaux Canadiens de faire désormais du 9 juin un jour férié non seulement à Montréal mais dans tout le pays.

En l'absence du maire Raynault, l'échevin Leo McKenna félicite les nouveaux Canadiens du bel esprit de loyauté qu'ils montrent envers leur pays d'adoption.

Parmi les personnes présentes, on remarquait, outre MM. Penverne et McKenna, MM. Walter-J. Bossy, organisateur de la manifestation, et Edouard Lapierre, secrétaire-trésorier du Comité d'initiative.

"Frankly speaking"

L'article de M. Cooper

Voici, dans l'original anglais, la partie de l'article de M. Cooper dans la Gazette de ce matin, que commente en premier-Montréal M. Omer Héroux:

Will that give one job to a single unemployed French-Canadian? Feed one single hungry French-Canadian kiddie? Keep a single habitant on his farm? Or put a single cent of purchasing power into the pockets of a people who, God knows, must have it soon or perish? \*

Circus But No Bread

Politics is grand. Politics is exciting. But Politics is an exclusive profession that never pays more than the few.

For generations, Quebec's French-Canadians have been treated to more superb political orations, more magnificent political strategy than any other part of Canada. But it was always French-Canadian versus French-Canadian.

"Gessons nos luttes fratricides", said Honoré Mercier.

He knew what he was talking about. Were he living today, he'd weep to see all French Canada divided into three parts. He'd rather see Godbout, Paul Gouin and Duplessis all on the same platform this morning au Palais Montcalm.

For, if ever there was a submerged minority people who can't afford any politics outside a solid "Hooray for us!", it is this wee colony of

Contre les affections nerveuses, vertiges, étourdissements, faiblesses, indigestion. prenez quelques gouttes d'EAU des CARMES BOYER sur du sucre ou dans de l'eau fraîche. En vente toutes pharmacies.

M. Paul Gouin aux Trois-Rivières

Le chef de l'Action libérale nationale y rencontre MM. Hamel et Chaloult

Les Trois-Rivières, 10 (DNC) — M. Paul Gouin, chef de l'Action libérale nationale, et le Dr Philippe Hamel, député de Québec-Centre, et leader du Parti national, ont eu une longue entrevue au cours de la veillée d'hier au Château de Blois. M. René Chaloult, député de Kamouraska, assistait aussi à l'entrevue.

MM. Gouin, Hamel et Chaloult ont conféré durant une couple d'heures. A la suite de leur entrevue, ils ont déclaré n'avoir rien à communiquer aux journaux.

Notre représentant s'adressa d'abord au Dr Philippe Hamel, qui ne voulait rien dire. Il se contenta de lui indiquer M. Paul Gouin, qui se tenait à quelques pieds plus loin. M. Paul Gouin déclara que cette rencontre n'était pas un caucus. Il a dit n'avoir aucune déclaration à faire.

"Frankly speaking"

L'article de M. Cooper

Voici, dans l'original anglais, la partie de l'article de M. Cooper dans la Gazette de ce matin, que commente en premier-Montréal M. Omer Héroux:

Will that give one job to a single unemployed French-Canadian? Feed one single hungry French-Canadian kiddie? Keep a single habitant on his farm? Or put a single cent of purchasing power into the pockets of a people who, God knows, must have it soon or perish? \*

Circus But No Bread

Politics is grand. Politics is exciting. But Politics is an exclusive profession that never pays more than the few.

For generations, Quebec's French-Canadians have been treated to more superb political orations, more magnificent political strategy than any other part of Canada. But it was always French-Canadian versus French-Canadian.

"Gessons nos luttes fratricides", said Honoré Mercier.

He knew what he was talking about. Were he living today, he'd weep to see all French Canada divided into three parts. He'd rather see Godbout, Paul Gouin and Duplessis all on the same platform this morning au Palais Montcalm.

For, if ever there was a submerged minority people who can't afford any politics outside a solid "Hooray for us!", it is this wee colony of

DOULEURS MICRAINES NEURALGIES MAUX DE DENTS RHUMATISME INSOMNIE KALMINE RAPIDITE d'action Efficacité ECONOMIQUE Sans danger pour la course ni l'estomac. En vente dans toutes les pharmacies.

EN VACANCES faites-vous suivre par LE DEVOIR

Table with 2 columns: Canada, Etats-Unis and 2 rows of subscription rates (1 semaine, 2 semaines, 3 semaines, 1 mois, 2 mois).

Mgr Mozzoni dira la messe

Québec, 10 (DNC) — Mgr Humberto Mozzoni, chargé d'affaires à la délégation apostolique canadienne, à Ottawa, a accepté l'invitation de Mgr Plante, président du congrès, de célébrer la messe dialoguée pour la jeunesse, le samedi, 25 juin, à 10 heures du matin, sur le parc des Champs de Bataille.

LA RELEVÉ

Très important interview d'EMMANUEL MOUNIER sur l'Action temporelle des catholiques

ROBERT ELIE... L'idée de travail JEAN LE MOYNE... Illuminations et sécheresses (fin)

Un Franciscain chez le Grand Khan — "Vie d'Alexandre Pouchkine" — Oeuvres de saint Augustin,

Le numéro: 15 cents l'abonnement (10 cahiers): \$1. 36, ave Roskilde, Outremont.

CANADIEN NATIONAL Excursions

ALLER et RETOUR de MONTREAL

GASPE - \$8.75

HALIFAX \$13.75

KINGSTON \$4.35

SHAWBRIDGE \$1.05

RAWDON \$1.05

Voitures ordinaires seulement. Four plus de renseignements, consultez un agent du Can. Nat. ou appelez MA. 4731.

Le PARFAIT RAFRAÎCHISSEMENT BUVEZ Froot C'est un amour! Un grand verre de 8 oz. 5¢

NECROLOGIE

- BEAUDRY — A Montréal, le 9, à 30 ans, Maurice Beaudry. BEGUIS — A Montréal, le 8, Léon Bégin, époux d'Isabelle Laperrière. BERNARD — A Montréal, le 8, à 59 ans, Mme veuve Adélaïde Bernard, née Maria Lévesque. BLEAU — A Rivière-des-Prairies, le 8, à 85 ans, M. Aldéric Bleau, rentier, époux d'Augustine Lévesque. BOUCHARD — A Montréal, le 9, à 78 ans, Josephine Harvey, épouse de feu Jacob Bouchard. BRUNET — A Montréal, le 9, à 66 ans, Mme Julien Brunet, née Deloise Rochon. CHARBONNEAU — Le 8, à 75 ans, M. Ferdinand Charbonneau, époux en premières noces d'Alma Oulmet, secondes noces, Delisca Champagné. D'ORSIGNES — A Westmount, le 8, à 88 ans, Louis-Alfred d'Orsignes, chez sa fille, Mme Paul Jobin. GOYETTE — A Montréal, le 9, Mme Joseph-Alfred Goyette, née Amanda Grenier. MERRILL — A Montréal, le 9, à 85 ans, Charles Merrill, fils de feu Alexandre-L.-C. Merrill et de feu Clémence Gazeau. MONETTE — A Montréal, le 8, à 31 ans, M. Rodrigue Monette, époux de Lorenza Richer. OLIGNY — A Montréal, le 8, Edmond Oigny, époux d'Aurèle Baboin. RODRIGUE — A Ste-Charlottetown, le 8, à 87 ans, Ennas Rodrigue, époux de feu Cléopâtre Lauson. SABOURIN — A Montréal, le 9, à 82 ans, Toussaint Sabourin, époux d'Anna Messer. ST-PIERRE — A Montréal, le 8, à 82 ans, Charles St-Pierre, époux de Marie Racine.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

AVERTISSEMENTS

MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 70.
Minimum aujourd'hui 58.

En Espagne

L'encercllement des "gouvernementaux"

Hendaye, 10 (SPA) — Entre Tèrrel et la Méditerranée, l'armée blanche opère de manière à encercler 18 milles de fortifications que les "gouvernementaux" ont établies à l'est d'Albacor, pour arrêter les offensives contre Castellon de la Plana et contre Valence.

Un aviateur blanc bombarde Alicante, Denia et Gandia

Madrid, 10 (S.P.A.) — Un certain aviateur blanc, qui opère seul, dans un hydravion du type italien Savoia, a infligé de nouveaux bombardements à Alicante, à Denia et à Gandia. On croit que ces bombardements n'ont fait aucune victime.

Nouvel évêque de Metz

La nomination de Mgr Heintz

Paris, 10 (P.C.-Havas) — Un patriote alsacien de tradition et de convictions est nommé évêque de Metz. Mgr Heintz naquit voici 52 ans à Reims, de parents qui avaient quitté l'Alsace en 1870 pour ne pas subir le régime allemand.

M. Pouliot et les universités

Ottawa, 10. — "Je suis des plus surpris de constater que le comité parlementaire du service civil n'ait reçu aucune représentation des universités canadiennes. Car nous sommes à l'heure présente de l'avenir des nouvelles générations. Les mouvements de jeunesse — l'A.C.L.C. et le Youth Congress — ne nous ont fait non plus aucune suggestion. Les formateurs de la pensée nationale dans nos universités ne sont pas venus nous exposer leurs vues. J'aurais aimé entendre ici le Dr H.-J. Cody, de l'Université de Toronto; Mgr Camille Roy, de l'Université Laval; Mgr Olivier Maurault, de l'Université de Montréal; le Dr L.-W. Douglas, de l'Université McGill. Et, il va sans dire, le principal de l'Université Queen's et celui de l'Université du Manitoba".

M. Pouliot et les universités

Il regrette que leurs représentants n'aient fait aucune suggestion à la commission parlementaire du fonctionnarisme

Ottawa, 10. — "Je suis des plus surpris de constater que le comité parlementaire du service civil n'ait reçu aucune représentation des universités canadiennes. Car nous sommes à l'heure présente de l'avenir des nouvelles générations. Les mouvements de jeunesse — l'A.C.L.C. et le Youth Congress — ne nous ont fait non plus aucune suggestion. Les formateurs de la pensée nationale dans nos universités ne sont pas venus nous exposer leurs vues. J'aurais aimé entendre ici le Dr H.-J. Cody, de l'Université de Toronto; Mgr Camille Roy, de l'Université Laval; Mgr Olivier Maurault, de l'Université de Montréal; le Dr L.-W. Douglas, de l'Université McGill. Et, il va sans dire, le principal de l'Université Queen's et celui de l'Université du Manitoba".

Voilà ce qu'a déclaré hier après-midi, au comité d'enquête sur le fonctionnarisme, M. Jean-François Pouliot, député libéral de Temiscouata.

L.-R. Vachon subira son procès le 15 juin

L.-R. Vachon, accusé d'avoir obtenu des sommes d'argent sous de fausses représentations, comparait ce matin devant le juge Langlois, pour répondre de trois accusations. Dans les trois cas il s'est avoué innocent et son procès a été fixé au 15 juin. Vachon aurait, en août 1934, obtenu par fraude la somme de \$150 d'Alfred Pilon. En septembre de la même année, il aurait obtenu cette somme en se servant d'un faux télégramme.

Un parti canadien-français à Ottawa?

(Suite de la première page)

nous pouvions attendre de M. Bennett, soit de celui de l'impérialisme. L'attitude actuelle de M. Bennett au sujet du réarmement est l'indice qu'on ne peut guère espérer qu'il se convainque jamais de la nécessité d'une politique canadienne. Il serait déplorable qu'on s'en remit de nouveau à l'ancien premier ministre du soin de diriger le parti conservateur. C'est dire qu'avec M. Bennett doit disparaître l'élément Tory.

Nouvel évêque de Metz

La nomination de Mgr Heintz

Paris, 10 (P.C.-Havas) — Un patriote alsacien de tradition et de convictions est nommé évêque de Metz. Mgr Heintz naquit voici 52 ans à Reims, de parents qui avaient quitté l'Alsace en 1870 pour ne pas subir le régime allemand.

M. Pouliot et les universités

Ottawa, 10. — "Je suis des plus surpris de constater que le comité parlementaire du service civil n'ait reçu aucune représentation des universités canadiennes. Car nous sommes à l'heure présente de l'avenir des nouvelles générations. Les mouvements de jeunesse — l'A.C.L.C. et le Youth Congress — ne nous ont fait non plus aucune suggestion. Les formateurs de la pensée nationale dans nos universités ne sont pas venus nous exposer leurs vues. J'aurais aimé entendre ici le Dr H.-J. Cody, de l'Université de Toronto; Mgr Camille Roy, de l'Université Laval; Mgr Olivier Maurault, de l'Université de Montréal; le Dr L.-W. Douglas, de l'Université McGill. Et, il va sans dire, le principal de l'Université Queen's et celui de l'Université du Manitoba".

M. Pouliot et les universités

Il regrette que leurs représentants n'aient fait aucune suggestion à la commission parlementaire du fonctionnarisme

Ottawa, 10. — "Je suis des plus surpris de constater que le comité parlementaire du service civil n'ait reçu aucune représentation des universités canadiennes. Car nous sommes à l'heure présente de l'avenir des nouvelles générations. Les mouvements de jeunesse — l'A.C.L.C. et le Youth Congress — ne nous ont fait non plus aucune suggestion. Les formateurs de la pensée nationale dans nos universités ne sont pas venus nous exposer leurs vues. J'aurais aimé entendre ici le Dr H.-J. Cody, de l'Université de Toronto; Mgr Camille Roy, de l'Université Laval; Mgr Olivier Maurault, de l'Université de Montréal; le Dr L.-W. Douglas, de l'Université McGill. Et, il va sans dire, le principal de l'Université Queen's et celui de l'Université du Manitoba".

Voilà ce qu'a déclaré hier après-midi, au comité d'enquête sur le fonctionnarisme, M. Jean-François Pouliot, député libéral de Temiscouata.

L.-R. Vachon subira son procès le 15 juin

L.-R. Vachon, accusé d'avoir obtenu des sommes d'argent sous de fausses représentations, comparait ce matin devant le juge Langlois, pour répondre de trois accusations. Dans les trois cas il s'est avoué innocent et son procès a été fixé au 15 juin. Vachon aurait, en août 1934, obtenu par fraude la somme de \$150 d'Alfred Pilon. En septembre de la même année, il aurait obtenu cette somme en se servant d'un faux télégramme.

La lutte entre MM. Godbout et Lacroix

L'ouverture a eu lieu ce matin au Palais-Montcalm — Les présidents — "Ce qui nous divise a si peu d'importance en comparaison de ce qui nous unit" (Me Elie Beaugrand) — Bienvenue de Me Valmore Bienvenu au nom de la population de Québec

DECLARATION DE M. LACROIX

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 10. — La convention du parti libéral provincial s'est ouverte ce matin dans la salle du Palais-Montcalm. Un grand nombre de délégués sont arrivés hier soir. On n'entend plus parler que de la lutte entre MM. Adélard Godbout et Edouard Lacroix; les autres candidatures paraissent s'effacer à peu près entièrement devant les deux premières.

Le résultat a été que M. Gouin a rompu avec éclat et a annoncé une convention des libéraux en marge de la convention actuelle. Un groupe important de libéraux ont cherché alors le moyen d'assurer le succès de la convention libérale officielle, et de ruiner d'avance le projet de convention Gouin.

Il y a plus: les fédéraux qui mentent de l'avant la candidature Lacroix, estiment que M. Lacroix, qui s'en tient d'ailleurs dans une très large mesure au programme de l'A.L.N., serait en mesure de réaliser cette union tant désirée par les libéraux fédéraux et qu'ainsi il mènerait fin aux guerres intestines du parti libéral.

Par contre, il y a chez les partisans libéraux teints au fond de la laine, une hostilité nette à la candidature Lacroix parce qu'il a fait la lutte au parti libéral officiel; et ces libéraux, députés et autres, n'accepteraient que difficilement de marcher sous la direction de M. Lacroix.

DECLARATION DE M. LACROIX

Voici la déclaration faite hier par M. Edouard Lacroix, candidat au poste de chef du parti libéral de la province de Québec: "Nous sommes venus à la convention avec la ferme intention d'unifier le parti libéral et l'entière conviction de débarrasser la province du régime néfaste de M. Duplessis.

"Nous travailleurs de pied ferme jusqu'à samedi soir avec cet objectif en vue. "Quand aux rumeurs, parues dans certains journaux, concernant M. Houde, j'ai été surpris de les lire, attendu que je n'ai pas rencontré M. Houde depuis plusieurs années."

Me Valmore Bienvenu

L'ouverture de la séance a eu lieu à onze heures moins un quart. Me Valmore Bienvenu, avocat de Québec, a souhaité la bienvenue aux délégués, au nom de la population de Québec.

M. Godbout a reçu les plus vifs applaudissements, à part M. Ernest Lapointe, qui a été accueilli par une véritable ovation. MM. Bouchard, Bastien et Casgrain ont été aussi

La lutte entre MM. Godbout et Lacroix

(Suite de la première page)

fort applaudis. M. Valmore Bienvenu a insisté sur l'importance de la convention. Présidents M. Valmore Bienvenu a insisté sur l'importance de la convention. Il propose MM. Raymond Sainte-Marie, cultivateur de Compton, et Wilfrid Hamel, ouvrier de Québec, comme présidents honoraires, et MM. Elie Beaugrand, c.r., avocat de Montréal, et J. A. Mathewson, c.r., avocat de Montréal, comme présidents actifs.

Me Elie Beaugrand M. Beaugrand fait alors quelques remarques. Après avoir souhaité la bienvenue il dit notamment: "Cette convention était nécessaire pour parfaire l'union de tous les libéraux, être un chef dont le mandat et l'autorité soient incontestables et incontestés aussi bien dans la défaite que dans la victoire, reviser et mettre au point suivant les nécessités de l'heure les grandes directives de la vie politique libérale."

L'intérêt public et la province tout entière ont souffert de la division des libéraux sincères. Nous avons fait un appel assez large pour que tous ceux qui en politique sont libéraux d'abord, soient à l'aise pour collaborer à cette convention, tant à l'élection du chef qu'à la préparation du programme. J'ai été heureux de constater que cet appel a été entendu de tous ceux dont il pouvait être, dans le même bon esprit qu'il a été lancé, et nous pouvons dès maintenant nous mettre à la besogne. Avec un peu de bonne volonté réciproque, nous pouvons nous entendre.

Ce qui nous divise a si peu d'importance en comparaison de ce qui nous unit. Nous sommes d'accord sur les nécessités et sur les principes. Quelques mentalités seules nous divisent. Les fruits certains de la paix et de l'union des libéraux ne valent-ils pas de leur sacrifice quelques griefs, quelques susceptibilités? Nous sommes d'accord sur la grande pitié qui pèse sur la province.

La loi du "codenas"

La saisie d'une auto

Pétition de droit et non saisie-revendication, soutient la Couronne M. le juge Louis Cousineau, de la Cour supérieure, a entendu ce matin la cause de Louis Gauld contre Philippe-A. Puzze, chef de la police provinciale. Il s'agit dans cette affaire d'une saisie de littérature communiste en vertu de la loi provinciale contre la propagande communiste.

Le demandeur se plaint de ce que, le 21 janvier dernier, vers midi et demi, alors qu'il était dans son automobile, rue Christophe-Colomb, entre la rue Laurier et le boulevard Saint-Joseph, des agents de la police provinciale l'ont forcé à conduire sa voiture aux quartiers généraux de la police provinciale, qu'on l'y a détenu tout l'après-midi, que vers six heures du soir on lui a dit qu'il était libre, mais qu'on a refusé de lui remettre son automobile.

Il allègue qu'en vertu de la loi contre la propagande communiste la police, avec l'autorisation du procureur général, peut faire seulement trois choses, cadenasner une maison, saisir des documents ou des livres ou arrêter quelqu'un; mais qu'elle n'a pas le droit de saisir une automobile. Il a donc pris une saisie-revendication et demande que le défendeur soit condamné à lui remettre sa voiture ou une somme de \$250, valeur de cette automobile Ford; si se réserve le droit de poursuivre en dommages pour sa détention, qu'il estime illégitime, et à cause du fait qu'on a pris ses empreintes digitales et sa photographie pour la galerie des criminels.

La défense plaide qu'on a eu raison de faire conduire la voiture aux quartiers-généraux car les imprimés communistes y étaient et il fallait bien les emporter. De plus, on pouvait ainsi contrôler les faits, prendre le numéro de la voiture, etc. Quant au reste, comme question de fait, la voiture a été remise au demandeur contre cautionnement ordinaire.

Et le procureur général aurait sans plus rendu la voiture si on avait procédé par voie de requête. Car il soutient que la procédure régulière dans cette affaire était non la saisie-revendication mais la pétition de droit, puisqu'on poursuivait un officier de la couronne, le chef de la police provinciale.

Mlles Marie et Lydia Hémon

La maison Grasset publiera un autre roman de Louis Hémon — Un thé chez M. Edmond Buron — Leur itinéraire au Canada

(Par Alfred Ayotte) Québec, 10 — Les deux passagères de l'Empress of Britain, le plus vivement attendues au Canada sont débarquées à Québec ce matin, les demoiselles Marie (Mimi) et Lydia (Lily) Hémon, respectivement soeur et fille de l'auteur de Maria Chapdelaine.

Les demoiselles Hémon manifestent une vive sympathie à l'endroit du Canada et des Canadiens français. Elles expriment cette sympathie avec empressement et avec une simplicité charmante. De la part des Canadiens le courant de cordialité qui les accueille n'en est pas moins vif.

Dès après le petit déjeuner ce matin, et après un rapide passage chez l'officier de l'immigration et chez le douanier, les distinguées voyageuses se sont prêtées de bonne grâce à une interview avec les journalistes, sur un pont du paquebot.

Mlle Marie Hémon est demeurée jeune et alerte. Mlle Lydia est grande et mince. Toutes deux causent avec amabilité et parlent avec effusion du Canada et de Louis Hémon. La gloire littéraire de leur frère et père, le lointain pays du Canada, deux choses qui n'ont pu que remplir leur vie depuis quelque vingt ans.

L'aspect du pays diffère-t-il de l'image que vous vous en étiez faite d'après les lettres, le roman de M. Hémon et vos diverses lectures? avous-nous demandé aux demoiselles Hémon. — Cela correspond assez bien, répondirent-elles, sauf que nous n'imaginions pas les montagnes aussi élevées. Nous avons fort admiré les petits villages de la Gaspésie au passage, hier soir.

— La traversée a-t-elle été assez heureuse? — La traversée a été très reposante, de répondre Mlle Lily. J'ai pu tellement de plaisir à passer mes journées sur le pont, à causer avec les voyageuses canadiennes, à regarder la mer, que je me demande comment je vais faire pour reprendre la vie régulière à Paris. — Et moi, de dire Mlle Marie Hémon, je revois dans l'histoire Christophe Colomb, Cartier et les autres, et je me disais: S'ils revenaient, ils diraient que la navigation, dans ces conditions, ce n'est pas sérieux.

Comme on le voit, les demoiselles Hémon sont bien françaises. Elles aiment causer sur le ton amusé et même blagueur. — Nous avons bien hâte de voir la terre, ajoute Mlle Lily. Aux environs de Terre-Neuve, le bateau a dû retarder sa marche. En l'espace de quelques minutes, le brouillard s'est soudainement dissipé et un steward français est venu nous avertir que nous pouvions voir Terre-Neuve. Nous nous sommes précipitées.

Les demoiselles Hémon ont aussi fort admiré l'île d'Orléans et tout le littoral pas à portée de la vue, à partir de la Rivière-du-Loup. Un autre roman de Louis Hémon Elles ont annoncé aux journalistes une nouvelle importante: d'ici peu de mois, la maison Grasset publiera un autre roman de Louis Hémon, intitulé Monsieur Ripost et la Nemésis.

Ce roman fera partie de la collection du Trentenaire de Grasset et viendra à la suite du livre de Clermont, récemment paru. Ce roman a une petite histoire. Hémon l'a écrit en Angleterre. Une fois rendu au Canada, il a demandé à sa famille de lui renvoyer une des deux copies du manuscrit pour révision. Il l'a bien reçue à Montréal, mais jamais elle n'est ensuite parvenue à sa famille. La maison Grasset a tiré il y a quelques années 50 exemplaires de ce roman qu'elle a gardés dans ses archives, d'après le manuscrit resté à Paris. Quelques jours avant le départ de Paris, Mlle Lily a reçu un paquet d'épreuves de la maison Grasset. Celle-ci voulait que la fille corrigât le texte de son père pendant la traversée. Mlle Lily a refusé de s'astreindre à cette besogne, voulant faire de son voyage au Canada de véritables vacances.

Elle a répondu à M. Grasset: Si une première traversée n'a pas réussi à ce manuscrit, il n'en entreprendra pas une autre. Chez M. Edouard Buron La veille de leur départ de Paris, les demoiselles Hémon ont pris le thé chez M. Edmond Buron, archiviste canadien à Paris, venu à Montréal l'hiver dernier. M. Buron avait réuni chez lui à cette occasion Mlle Simone Routhier, poétesse canadienne, M. Robert DeRoquebrune, M. Beauchesne, des archives de Paris, Mme et Mlle Beauchesne, et quelques autres. Toutes ces personnes envoient des saluts aux Canadiens.

Dispense d'abstinence le 24 juin

Le jour de la fête nationale des Canadiens français, le 24 juin, tombant un vendredi, S. Exc. Mgr archevêque de Montréal accorde à "tous les catholiques" du diocèse de Montréal une dispense d'abstinence pour ce jour-là.

Elle se porte, et disent-elles, aussi bien qu'une personne de 87 ans peut se porter. Sa santé se maintient bien. Elle eût bien aimé venir au Canada, mais c'eût été pour elle un voyage fatigant. Sa pensée nous accompagne. Après la mort de M. Félix Hémon, père du romancier, survenue en 1916, la famille Hémon a quitté Paris pour retourner vivre en Bretagne.

Quant aux demoiselles Hémon, elles habitent de nouveau Paris depuis 1929. A Paris, Mlle Lily Hémon a poursuivi ses études et passé avec succès les examens du baccalauréat. Elle a aussi suivi des cours à la Sorbonne, mais (plutôt en amateur), corrigé-elle. Elle songe beaucoup à étudier l'anglais, marchant en cela sur les traces de son père. Car Louis Hémon est parti pour l'Angleterre en 1903 pour s'y perfectionner en anglais, comme l'a expliqué Mlle Marie Hémon, sa soeur. Il avait choisi l'allemand comme langue seconde au baccalauréat, baccalauréat qu'il a passé avec dispense dès l'âge de quinze ans d'ailleurs, mais ensuite il décide d'approfondir de préférence l'anglais, qu'il savait déjà pas mal. Hémon, pendant les huit années qu'il a passées à Londres, a étudié la littérature anglaise.

C'est là aussi qu'il a écrit des contes, des articles de journaux, des nouvelles sur les Anglais, presque toute son oeuvre littéraire, à l'exception de "Maria Chapdelaine" et de "Au pays de Québec". — Ses contes et articles publiés dans les journaux sportifs de Paris seront-ils réunis en volume? avous-nous demandé à Mlle Marie Hémon. — C'est peu probable. Ils s'adressent à une seule catégorie de lecteurs: les sportifs.

À Chapeau Quel sera votre programme au Canada? Nous allons d'abord à Chapeau où a lieu le dévoilement d'une plaque à la mémoire de notre frère et père. Chapeau est pour nous un pèlerinage émouvant. C'est là que Louis a eu le malheur de se faire tuer par un convoi de chemin de fer. Nous ferons halte à Ottawa au retour. Ensuite, nous repasserons à Montréal, puis ce sera Québec et le Lac Saint-Jean.

À Lac St-Jean Le Lac Saint-Jean, c'est la région où Hémon a laissé le plus de lui-même, ou il a pris l'inspiration de son roman. Mlle Eva Bouchard, nous a écrit une lettre charmante pour nous inviter et nous dire qu'elle nous attend; nous y passerons le 5 juillet, lors de l'inauguration du musée destiné à perpétuer la mémoire de l'auteur de Maria Chapdelaine. Nous avons pris nos billets de retour, pas le même paquebot et nous comptons nous rembarquer à Québec pour la France le 9 juillet.

La collation des diplômes à l'Ecole Technique

Elle aura lieu, ce soir, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole — 32 finissants diplômés dont 18 de langue française — L'exposition annuelle ouverte jusqu'au 23 La collation des diplômes et la distribution des prix à l'Ecole Technique auront lieu ce soir dans le grand amphithéâtre de l'Ecole, en présence d'un représentant officiel du gouvernement provincial, du directeur de l'Ecole, M. Armand Girard, et des professeurs.

L'exposition annuelle des travaux d'élèves commencera aussi ce soir et sera ouverte au public à partir de demain, jusqu'au 23 juin. Cette exposition est très remarquable. Les visiteurs voudront particulièrement voir le "chalet d'été" — grandeur normale — exécuté dans la cour de l'Ecole, d'après les plans de l'architecte Paul-H. Lapointe, par la section de menuiserie, sous la direction de M. J.-E. Gamache.

Nous donnerons une appréciation de cette exposition, dès le début de la semaine prochaine. Centenaire d'une première messe Nelson, Colombie canadienne, 19. (C.P.) — Les catholiques de la région occidentale de Kootenay ont commémoré hier le centenaire de la première messe célébrée sur la côte du Pacifique. S. E. Mgr Francis Carroll, évêque de Calgary, qui a donné le sermon, a évoqué cet événement historique, cette première messe célébrée dans un camp sur les bords du fleuve Columbia par M. l'abbé Blanchet, plus tard évêque de l'Oregon, qui était accompagné de M. l'abbé Demers, plus tard évêque de Victoria. Le prédicateur a demandé à ses auditeurs de s'inspirer de l'esprit de foi de ces premiers colons qui ont demandé avec instances à l'Eglise d'envoyer des missionnaires dans ce territoire, où il n'y avait alors que des trappeurs et des Indiens.

Bulletin météorologique

Toronto, 10. (C.P.) — Voici le temps qu'il fera, probablement, demain, dans les diverses régions de la province de Québec: gulfes, baies des Chaleurs et rive nord: beau et modérément chaud; vallées de l'Outaouais et du Saint-Laurent: beau et modérément chaud, orages probables; nord-ouest du Québec et Lac-Saint-Jean: plutôt nuageux, averses.





LA PAGE FEMININE

"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER

NOTRE PATRON DE LA SEMAINE

Cette énergique Stude!

Cette vieille Studebaker 1926, cette Grise très fidèle, elle est vendue!

Non, jamais elle n'eût imaginé pareil dénouement! Elle qui toute sa vie témoigna à ses maîtres un si profond attachement...

Et le mécanisme de ces lumières verles, jaunes et rouges, qui usent les freins étaient, à ses yeux, d'implaçables tyrans...

Un déchirement sans nom lui était pourtant réservé à la fin de l'été 1937. Son air majestueux et son moteur sonore attirèrent les regards d'un certain garagiste...

La Grise quitta le lac en oscillant ployablement sa haute capote. Elle s'enfonça au fond d'un garage, contemplant des pneus crevés, des portières délabrées...

Quand les copains flanchèrent à la dernière minute, elle se mêla de les remplacer et d'être "taxi" pour eux!

L'autre jour, elle conduisit ses anciens maîtres au bord du lac! Ils en avaient le cœur tout palpitant!

Elle oublie ses peines, se console, en console d'autres et travaille ferme.

Lucie Deshaies, Lac Simon—juin 1938.

La Garde d'Honneur du Coeur Immaculé de Marie

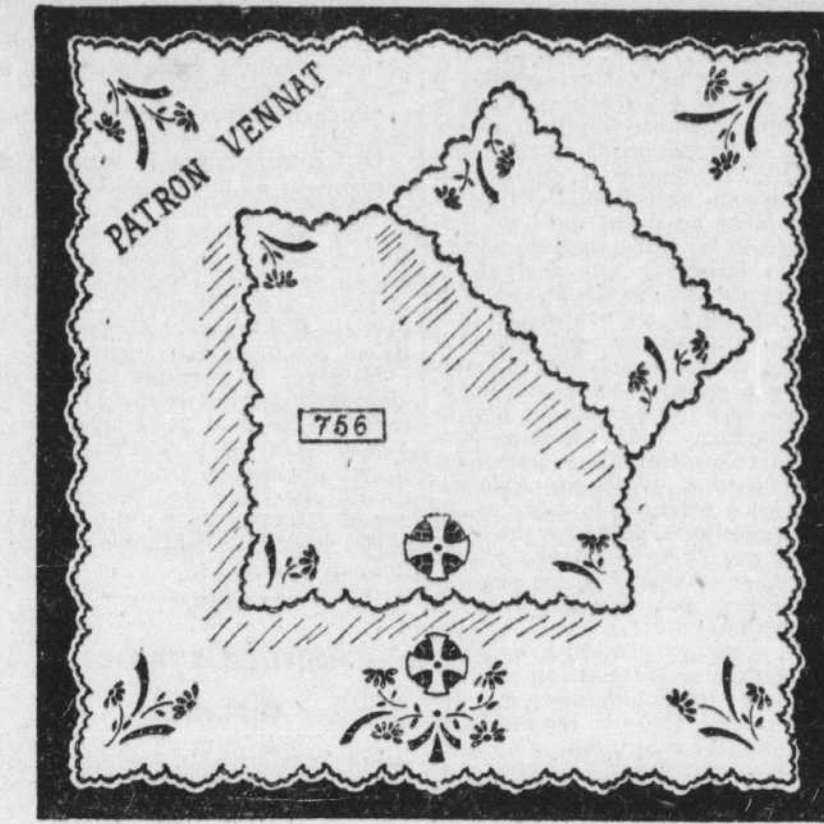
La réunion mensuelle des Gardes d'Honneur du Coeur Immaculé de Marie aura lieu comme à l'ordinaire le deuxième dimanche du mois, 12 juin, à 3 h., dans la chapelle des religieuses du Bon-Pasteur, 104 est, rue Sherbrooke.

Tous les fidèles et spécialement les associés, y sont cordialement invités.

Feuilleton du "Devoir"

Après leur Mariage par O'Neuès

—Il y avait à peine quelques heures que j'étais dans la maison qu'il me prenait la main en me disant qu'il m'aimait.



No 756 — PARURE DE COMMUNION pour malade à la maison, comprenant la nappe pour mettre sur la table, morceau carré devant le malade et petit purificateur pour les doigts du prêtre.

COUPON DE COMMANDE. N.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbres-poste en même temps que la commande.

L'heure sereine

Ce n'est pas l'heure trop pâle, où le matin se drapait d'indécise lumière.

Chuchotent les clandestines confidences, sous la faible ombre des ailes amoureusement repliées.

Heure divine, pourtant, où chaque minute révèle, dans l'ombre de ceux, une étoile plus limpide et plus pure...

Maria des NEIGES

Ecole Supérieure de Musique

des SS. de Ste-Anne, Lachine

EXAMEN DE PIANO SOUS LA PRESIDENCE D'UN JURY SPECIAL

Trente-neuf (39) élèves se sont présentés pour l'obtention de divers diplômes: 9 pour le Brevet d'enseignement; 9 pour le Lauréat; 21 pour le Diplôme supérieur.

Mlle Françoise Houle, élève du pensionnat de Saint-Remi, a obtenu le plus haut pourcentage.

Un jardin vers l'Est

Par CLAUDE SILVE

Récit étrange d'une étrange histoire. Et pourtant comme tout se comprend bien dans cette aventure d'un petit garçon enlevé par des bohémien et qui trouve tant de joie à vivre chez sa gardienne...

Un chien de chasse, un canoë, un fusil dernier modèle, un attirail de pêcheur, un jeu de croquet, une cage aquarium toute garnie de ses petits habitants...

Si le bébé de la maison casse sa poupée, on la lui remplace; si quelque membre de la famille exprime un désir, on s'ingénie à le satisfaire; si un objet fait défaut pour l'usage journalier, on s'empresse de le procurer.

A Spencer-Wood

M. et Mme Adrien Sénécal, d'Outremont, sont partis pour Québec, où ils assisteront à une réception à Spencer-Wood.

Cadeaux de vacances

La période des villégiatures favorise l'échange de cadeaux: d'une part, des cadeaux sont offerts aux amis chez lesquels on séjourne à la campagne; d'autre part, des cadeaux sont rapportés du voyage à la famille, aux parents, aux amis retrouvés au retour.

A ceux qui nous invitent à la campagne. — Lorsque des amis ou des parents nous reçoivent en villégiature, nous nous arrangeons pour nous libérer soit par le paiement d'une pension, soit par une invitation ultérieure.

Pour les hôtes peu fortunés. — Aux hôtes peu fortunés, auxquels notre présence impose un lourd surcroît de dépenses, nous pouvons fort bien apporter des cadeaux alimentaires sous la forme de pâté, jambon, conserves, boîtes de gâteaux secs, de flacons de liqueurs, de sirops. S'il y a des fumeurs, des boîtes de cigares et de cigarettes; des enfants: des bonbons, du chocolat en tablettes.

Pour les hôtes plus fortunés. — On sortira de la série des cadeaux utiles pour entrer dans celle des fantaisies gentilles, dont l'utilité n'est pas immédiate et ne dispense d'aucun achat forcé.

Le monde des âmes et la vie des choses et comment les âmes s'attachent aux choses jusqu'à en vivre parfois, et comment aussi les âmes entre elles peuvent se méconnaître, se froisser ou s'ignorer parce que ne pouvant pas se comprendre, voilà ce que Claude Silve raconte et analyse avec son talent d'artiste et explique dans son style chatoyant comme une pierre précieuse.

Lecture distrayante aussi parce qu'elle emporte la pensée loin de notre époque et de nos préoccupations, dans une atmosphère qui tient du conte et du rêve comme du souvenir.

Si le bébé de la maison casse sa poupée, on la lui remplace; si quelque membre de la famille exprime un désir, on s'ingénie à le satisfaire; si un objet fait défaut pour l'usage journalier, on s'empresse de le procurer.

Les souvenirs que l'on rapporte des villégiatures. — Dans les moins dres séjours de villégiature, la multiplicité des petites boutiques rappelle à chaque pas l'obligation de revenir au logis la valise chargée de présents pour ceux dont on a été séparé quelque temps. Coquillages, vues du pays, bijoux fantaisie, fri-

andises de la région, pierres précieuses du sol, vannerie, travaux de cuir, d'émaux, cloisonnés, dentelles, poupées aux vêtements de la région, toiles, cristaux, foulards brodés, faïences rustiques, nous sollicitent tour à tour.

Si l'on n'a pas gâtées, celles qui l'on ne pense pas. Elles seront doublement heureuses en constatant que, au milieu des plaisirs qui auraient pu troubler notre mémoire, nous avons songé à elles et à la joie que nous pouvions leur causer.

Le dernier numéro de PAYSANA vient de nous arriver aussi pimpant et aussi attrayant que par les mois passés. En voici le sommaire: Notre-Dame-de-mat; Berthe Guérin; Du nouveau; Françoise Gaudet-Smet; Le mois le plus beau; Florence-F. Martel; Le troisième mystère; Jeanne-L. Guvauy; La pomme; Marcelle Gauthier; La petite école; Adeline Prince; Entre femmes; Dr Joseph Comtois-Chauveau; Le labourer; Georges Bouchard; Le jardin de fleurs; Fr. Léopold, o.e.r.; Sa prière; Germaine Guévremont; Lettre à ma cousine; Albert Després, etc., etc.

En vente à la Librairie du Devoir à 10s. l'exemplaire.

Pour renseignements, écrire à PAYSANA, Case postale 25, Montréal.

Si vous voyagez... adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Biliets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphones: 861air 3361

Offices de l'Eglise LE DIMANCHE 12 JUIN Sainte Trinité, Double 1 cl. (blanc). On reprend l'Asperges. Messe: Benedicta, avec Gl. et Cr.; 2e or. du dim. I seulement; préface de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II Vêpres, mém., de saint Antoine de Padoue C. (I Vp.) et du dim. I seulement. — Antienne finale à la Ste Vierge, d'ici à l'Avent: Salve Regina (aux Saluts, 1er V. Ora pro nobis.) Au prône. On lit le Rituel de la Trinité et l'on fait la rénovation des promesses du baptême R. 84; On annonce: La Fête-Dieu, jeudi prochain R. 86; dont solennité dimanche; on annonce la procession du S. Sacrement et l'on demande aux fidèles de s'y bien préparer; on indique les rues et chemin par où la procession passera, on avertit les congrégations d'y assister en corps avec leur insigne et leur bannières; les enfants qui ont fait pendant l'année leur communion solennelle y assisteront avec leur costume de première communion. On annonce les Saluts qui, pendant l'Oct. du St. Sacrement, auront lieu tous les jours, avec l'Octoïsoir. (Aujourd'hui, dans les dioc. de Montréal, de Joliette et de Saint-Jean de Québec, collecte pour le Denier de Saint-Pierre; dans le dioc. de Valleyfield, collecte pour les Clarisses; mercredi, dans le dioc. de Joliette, 10e anniv. de l'Élection de Son Excellence Mgr Joseph Arthur Papineau, évêque de ce diocèse.)

Pèlerinage franciscain

Le dimanche, 12 juin, il y aura, à l'église du Christ-Roi, à Châteauguay-Bassin, un pèlerinage organisé par la Fraternité Notre-Dame-des-Angeles. Départ de Montréal, gare Windsor, à 9 h. 30 du matin, et de Châteauguay, à 5 h. 30 du soir (heure avancée).

Ce pèlerinage, placé sous le patronage de saint Antoine, devra rallier tous les dévots du grand tour, auxquels sont invités à se joindre les tertiaires et les fidèles.

"Paysana"

Le dernier numéro de PAYSANA vient de nous arriver aussi pimpant et aussi attrayant que par les mois passés. En voici le sommaire: Notre-Dame-de-mat; Berthe Guérin; Du nouveau; Françoise Gaudet-Smet; Le mois le plus beau; Florence-F. Martel; Le troisième mystère; Jeanne-L. Guvauy; La pomme; Marcelle Gauthier; La petite école; Adeline Prince; Entre femmes; Dr Joseph Comtois-Chauveau; Le labourer; Georges Bouchard; Le jardin de fleurs; Fr. Léopold, o.e.r.; Sa prière; Germaine Guévremont; Lettre à ma cousine; Albert Després, etc., etc.

En vente à la Librairie du Devoir à 10s. l'exemplaire.

Pour renseignements, écrire à PAYSANA, Case postale 25, Montréal.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Biliets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphones: 861air 3361

Adoration nocturne de Montréal Les Adorateurs nocturnes sont convoqués pour deux réunions: Dimanche le 12 courant, à Notre-Dame du T. Saint Sacrement, angle Mont-Royal et Saint-Hubert, pour 8 heures p. m. Lundi, lendemain à la même heure à Saint-Jean-Baptiste de la Salle, Boulevard Pie IX, à 8 heures p. m.

Retraite fermée pour les gardes-malades graduées

Une retraite pour les gardes-malades graduées sera prêchée au couvent de Marie-Réparatrice, 1025, Mont-Royal ouest, du 23 au 26 juin, par le R. P. Bourvail, S.J. Prière de s'inscrire au plus tôt. Tél. DO. 0776-5727.

Nouvelle supérieure à la Congrégation de Notre-Dame

Les élections générales des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ont eu lieu hier matin à la maison mère avec le résultat suivant: Supérieure générale: Mère Ste-Hélène, qui succède à Mère S. Valérien; première assistante générale: Mère S. Ignace; 2ème assistante générale: Mère S. Gérard; 3ème assistante générale: Mère Ste-Marie-Alexis; 4ème assistante générale: Mère Ste-Césarine; dépositaire générale: Sœur S. Albert-de-Sion.



NOUVEAUX CHAPEAUX DE PAILLE

Voyez ce groupe à 1.95. Chapeaux frais, élégants en poille Sennit et autres. Bords dentelés ou câble. Pointures 6 3/4 à 7 3/8.

1.95 CHAPEAUX PANAMA

Panamas blanchis à calotte pincée et bord baissé, forme optimo. Pointures 6 3/4 à 7 1/2.

3.85 CHAPEAUX PANAMA

Chapeaux, au deuxième, T. EATON CO. MONTREAL

Cinquantenaire de l'école de Mascouche

Les fêtes du Cinquantenaire de l'école de Mascouche auront lieu dimanche prochain, le 12 courant. Les anciens qui désirent y assister sont priés de se rendre à l'école Saint-Stanislas, coin Gilford et Delandaudière. Le départ aura lieu à 8 heures 30 (matin) heure de Montréal. Un autobus est à la disposition de ceux qui le désirent. Pour plus amples détails, prière d'appeler Frère Elphège, 4810 Delandaudière. Tél.: CH. 7660.

Aviez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

Advertisement for Shredded Wheat featuring an image of a bowl of cereal and the text 'Achetez des aliments sains' and 'SHREDDED WHEAT FAIT AU CANADA - DE BLE CANADIEN'.

Après leur Mariage

—Oh! Xavier, comment l'aurais-je pu? Il m'a jeté ses bras autour du cou et je l'ai embrassé... Ne prenez pas cet air lugubre, ou je vais mourir... de rire. Le délicieux Alec est le fils aîné de ma cousine de Kervizian. Il a quatre ans.

Après leur Mariage

—Xavier et Rosie qui se disputent! s'écria-t-elle, en battant des mains. Rien ne la mettait en joie comme de voir les grandes personnes se quereller.

Après leur Mariage

—C'est vrai, Madame. J'espérais n'avoir plus besoin. Je serai obligée de m'adresser à Mlle de Longjeu ou à M. Lutrelle. J'ai préféré venir à vous d'abord. Je ne voudrais pas vous ennuyer... Malheureusement, il me faut cet argent demain ou après-demain. Au revoir, Madame.

Le jugement Greenshields

Le mariage mixte

Le conflit juridique au sujet du mariage d'un catholique devant un ministre non catholique — M. le juge Greenshields casse un jugement de M. le juge Forest — La jurisprudence sur le sujet — Quelques opinions de M. Greenshields — Les témoins n'ont pas besoin de connaître les conjoints — Notre droit ne connaît pas de "mariage mixte" — La bénédiction d'une Eglise n'a rien à faire avec la validité d'un mariage — Personne ne pourrait célébrer le mariage entre des personnes dont l'une serait catholique et l'autre protestante, d'après la thèse catholique — Il faudrait choisir les officiers, pour la célébration des mariages, en dehors des membres du clergé des Eglises; autrement dit instituer le mariage civil

Voici une traduction littérale du jugement rendu mercredi par M. le juge Greenshields, juge en chef de la Cour supérieure, dans la cause de James O'Kane contre Peggy Palmer. Le juge y casse un jugement antérieur de M. le juge Forest, de la Cour supérieure, dans la même cause. C'est le débat déjà ancien entre deux écoles juridiques. Les juristes canadiens-français et catholiques de notre province soutiennent que le mariage entre conjoints dont l'un est catholique et l'autre protestant, contracté devant un ministre protestant, est nul au point de vue civil, tandis que les juristes canadiens-anglais et protestants prétendent qu'un tel mariage est valide.

La préférence des catholiques se fonde sur le fait que l'Eglise catholique ne reconnaît pas le mariage d'un catholique devant un ministre protestant. L'article 127 de notre Code civil a incorporé dans notre droit tous les règlements des diverses Eglises qui étaient alors en vigueur relativement aux empêchements de mariage. Voici le texte de cet article:

Les autres empêchements, admis d'après les différentes croyances religieuses, comme résultant de la parenté ou de l'affinité et d'autres causes, restent soumis aux règles suivies jusqu'ici dans les diverses Eglises et sociétés religieuses.

A cela les juristes protestants répondent que le ministre protestant est compétent pour célébrer un mariage dans notre province, que les conjoints qui sont en possession de tous leurs droits et capables de contracter peuvent se marier devant lui.

Le débat se poursuit depuis longtemps; et chaque groupe reste sur ses positions, même depuis que le Conseil privé s'est prononcé en faveur de la thèse protestante.

Voici donc la traduction du jugement de M. le juge Greenshields. Nous en donnerons le texte anglais original ces jours-ci.

"Ceci est une de ces actions dont le nombre va sans cesse grandissant devant les tribunaux de cette province et où les maris ou épouses tentent de se libérer des liens matrimoniaux que les unsissent à leurs conjoints. C'est le mari qui se porte demandeur en la présente instance. Il prend action contre son épouse que dans le bref il décrit: "Dame Peggy Palmer, épouse de James O'Kane, autrefois de la cité de Westmount, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus." Le bref d'assignation est daté du 24 décembre 1935. Il a été affirmé par l'avocat de la défense que, quelques jours avant l'émission du bref, le mari aimant a souhaité un affectueux voyage à son épouse, qui quittait temporairement Montréal pour une visite à ses parents en Ecosse. Ceci est peut-être vrai, peut-être faux, mais n'a aucune importance dans la présente cause.

"L'huissier chargé de la signification de l'action à l'épouse défenderesse a fait le rapport suivant: "Je, le soussigné, certifie qu'après recherches appropriées et informations prises, je n'ai pas été capable de signifier le bref à la défenderesse personnellement, ni de découvrir aucun domicile, endroit de résidence, ou place d'affaires lui appartenant, dans les limites du district de Montréal. De plus, je suis croyablement informé que ladite défenderesse est absente de la province de Québec."

"Ce rapport ou certificat est daté du 27 décembre 1935.

"Il est à remarquer ici que le demandeur n'allégué pas dans sa déclaration qu'il a vécu en aucun temps séparément de son épouse. Il n'allégué pas qu'il n'avaient pas un domicile conjugal commun. En l'absence d'une semblable alléguation, l'on doit naturellement présumer que les conjoints vivaient ensemble et que le domicile du mari était celui de la femme.

"Toutefois, le savant juge a décidé, comme question de fait, que les conjoints n'occupaient pas un domicile conjugal commun. Sa décision est certainement ultra allegata (i.e. jugement d'une chose non alléguée), puisqu'il n'y avait dans la déclaration aucune suggestion que tel fut le cas. Le savant juge, plus loin dans son jugement, déclare, comme question de fait, qu'immédiatement après la célébration de ce mariage le 25 janvier 1927, vers les sept heures du soir, la défenderesse occupa, seule, une chambre sur la rue Jeanne-Mance, tandis que le demandeur continua à vivre avec ses parents au numéro 963 de la rue Durocher, dans la cité d'Outremont, lorsque, dans le mois d'août suivant, la défenderesse s'en fut en Angleterre pour ne plus revenir.

"Tout ceci est parfaitement étranger aux alléguations de la déclaration, et si intéressant qu'il puisse être d'apprendre que la mariée s'en fut sur la rue Jeanne-Mance et l'heureux marié sur la rue Durocher, cela n'a rien à faire avec la validité de la cérémonie de mariage, qui a fait

de ce mariage un mariage mixte. "J'essaierai de rendre un jugement que le public pourra comprendre. Et par public, j'entends inclure les prêtres et ministres de toutes les Eglises reconnues dans cette province.

Les faits

"James O'Kane était membre de la communion catholique romaine. Il avait atteint l'âge de majorité et était parfaitement compétent à contracter suivant le droit civil de cette province.

"Il rencontre quelque part une dame connue dans le dossier sous le nom de Peggy Palmer. Peggy Palmer avait atteint l'âge de majorité et, comme James O'Kane, était parfaitement compétent à contracter sans l'assistance ou la sanction de personne. Comme James O'Kane elle pouvait acheter une maison ou vendre un cheval sans en être empêché par qui que ce soit. James O'Kane savait que Peggy Palmer était membre de la communion protestante, tout comme Peggy Palmer savait que James O'Kane était membre de la communion catholique. James O'Kane décida que, s'il pouvait obtenir le consentement de Peggy Palmer, il ferait d'elle sa femme, et (si je puis paraphraser) il dit à Peggy Palmer: "Malgré vos fautes ou déficiences protestantes, je vous aime, voulez-vous devenir ma femme?" Peggy Palmer répondit: "Malgré toutes vos vertus catholiques romaines, vous êtes mon bien-aimé, et je deviendrai votre légitime épouse. Alors James O'Kane et Peggy Palmer consentirent à se marier. Il y eut alors une rencontre, pensée entre ces deux personnes, compétentes à contracter, et ils s'engagèrent mutuellement et librement et s'obligèrent à entrer dans le sain état de mariage comme mari et femme.

Accord des parties

"Jusqu'à la venue d'une Eglise n'avait eu qui que ce fut à faire avec ce contrat. L'intervention, l'avis ou l'assistance d'aucune Eglise n'était nécessaire pour en faire un accord valide et un lien entre James O'Kane et Peggy Palmer. Cette entente constituait un véritable contrat bilatéral entre eux, de la même façon que si James O'Kane avait consenti à vendre une maison ou un cheval à Peggy Palmer et que celle-ci avait accepté d'acheter.

"Il y a une différence, cependant, que je note, entre ce contrat et le contrat d'acheter une maison. Un tribunal peut ordonner l'exécution du contrat d'acheter une maison, tandis qu'aucun tribunal ne peut ordonner l'exécution du contrat de mariage. On peut mener un cheval à la fontaine, on ne peut pas le forger à boire. James O'Kane et Peggy Palmer avaient un contrat les engageant à se marier, mais même la manu militari ne pouvait forcer l'un ou l'autre à faire le nécessaire, non pas pour former ou compléter le contrat — que ce soit bien entendu — mais pour donner à ce contrat ses effets civils complets. Nos tribunaux maintiennent constamment des actions en dommages pour ce qu'on appelle bris de promesse de mariage et, en l'occurrence, l'une ou l'autre des parties aurait pu être poursuivie par l'autre si elle avait refusé sans juste cause d'exécuter le contrat. Ceci dit, pour le contrat fait entre les deux parties, le demandeur et la défenderesse. Aucune Eglise, aucun ministre et aucun prêtre n'apparaissent encore jusqu'ici dans le paysage.

"Mais, comme je l'ai dit, il y a quelque chose à faire, suivant la loi de notre province, pour donner à ce contrat une date définie quant à son exécution et pour le rendre productif de tous ses effets civils. Les mariages clandestins doivent être évités pour des raisons évidentes. Une date doit être fixée, à laquelle le mariage produit tous ses effets légaux, civils. Cela, entre autres raisons, pour la détermination des droits d'héritage, de légitimité des enfants.

La licence de mariage

"James O'Kane, seul ou en compagnie de sa fiancée, Peggy Palmer, a procédé à faire ce que la loi exige à ce sujet. Pour quelques raisons, qui me sont absolument indifférentes, il ou ils ont décidé qu'il leur convenait de publier les bans publiquement, ou comme en Ecosse s'étré appelés à l'Eglise, de faire quelque chose d'autre que la loi autorise explicitement: ils se sont procuré une licence de mariage, ou, si vous voulez, une dispense de publication des bans, et l'un ou l'autre en se séparant d'une légère somme d'argent payée à un officier du gouvernement provincial dûment autorisé à émettre des licences de mariage ou dispenses, ils ont obtenu de cette autorité compétente et établie suivant la loi de la province de Québec une licence ou une dispense. Pour obtenir ce document, certaines formalités ou conditions devaient être suivies. Une maxime du droit romain trouve bien ici sa pleine application: Omnia presumuntur rite et solemniter esse acta, ce qui veut dire: tout acte doit être présumé fait de bon droit et régulièrement jusqu'à ce que le contraire soit démontré. En d'autres termes, James O'Kane, en se procurant cette licence ou dispense, est présumé, en l'absence de toute prétention contraire et de toute preuve à l'appui, avoir obtenu cette licence ou cette dispense de bon droit et régulièrement.

"Le savant juge, toutefois, semble douter de l'application de cette maxime en l'occurrence, les bans je trouve dans le jugement dont je m'occupe la déclaration de principe suivante: "Considérant que la simple production du permis de mariage, donné sous le sceau du lieutenant-gouverneur par un agent représentant le secrétaire provincial, n'autorise pas un ministre de l'Eglise protestante du district de Montréal à célébrer chez lui en aucun temps le mariage d'un homme et d'une femme qui lui sont inconnus, sans au préalable avoir obtenu la preuve par témoins que ces deux personnes, qui se présentent ainsi à une Eglise autre que celle à laquelle ils appartiennent, ne tentent pas d'éluder la loi contre la clandestinité des mariages."

"A ce sujet, je dois déclarer, d'une façon respectueuse mais catégorique, que je ne peux pas admettre l'opinion exprimée par le savant juge; au contraire, je suis obligé de dire qu'elle va à l'encontre de notre loi.

dans le paysage. James O'Kane et Peggy Palmer ont en leur possession une autorisation de faire solenniser leur mariage par l'officier autorisé à cette fin, un officier compétent reconnu par la loi.

"Je ne fais remarquer, et encore une fois avec tout respect et très sérieusement, qu'il est regrettable en cette province de Québec que la loi ait désigné dans une classe seulement les officiers compétents à célébrer le mariage à l'exclusion de tout autre. Notre droit est ainsi conçu à ce sujet: "Sont compétents à célébrer les mariages tous prêtres, curés, ministres et autres fonctionnaires autorisés par la loi à tenir et garder les registres de l'état civil". Et c'est un fait qu'il n'y a pas d'autres officiers autorisés à célébrer le mariage que les prêtres, ministres, etc.

Le lieu de la cérémonie

"James O'Kane, avec la licence en sa possession, s'en alla ensuite à la recherche d'un officier compétent autorisé à célébrer les mariages. Il en a trouvé un. C'était le révérend W. Stevenson Major. C'était certes un officier compétent. Par accident il se trouve qu'il était aussi un ministre du culte protestant attaché à l'Eglise anglicane Saint-George dans la cité de Montréal. O'Kane exhiba sa licence et il demanda à M. Major s'il voulait bien célébrer et solenniser son mariage avec Peggy Palmer. M. Major consentit et les deux conjoints comparurent devant lui.

"Par un autre accident, il advint qu'ils comparurent devant lui dans un appartement ou quelque partie de Saint-George, l'édifice connu sous le nom d'Eglise. En autant que ma décision est concernée, l'endroit où comparurent les conjoints devant M. Major n'a aucune importance quant à la validité de leur mariage. Cet endroit aurait pu être la place du marché; il aurait pu être toute pièce dans n'importe quel autre édifice que l'Eglise Saint-George, cet endroit aurait bien pu être le perron d'un hôtel, ou comme il m'est arrivé de voir une fois, le pont gaillardement décoré d'un yacht sur le lac des Deux-Montagnes. Les conjoints ont produit leur licence et deux personnes ont été appelées pour être témoins de la cérémonie.

Les témoins

"Le savant juge qui a rendu le jugement en cette affaire dit qu'un des témoins était le registraire de l'Eglise et que l'autre était le jardinier du ministre et, enfin, que ni l'un ni l'autre ne connaissait les conjoints. Le savant juge semblerait baser sur ce fait son jugement déclarant le mariage invalide. S'il en est ainsi, je ne puis faire que dire, et tout respect que je ne partage nullement son opinion. Au contraire. Les témoins d'un mariage ne sont pas tenus de connaître les deux conjoints et ils ne sont pas obligés de les identifier au ministre.

"C'est ainsi que nous avons maintenant cinq personnes dans cette chambre de l'Eglise Saint-George. La cérémonie se déroule. L'officier, M. Major, tenant la licence de mariage à la main, dit alors à James O'Kane, "Etes-vous le James O'Kane mentionné à ce document?" James O'Kane répondit dans l'affirmative et comme question de fait c'était vrai. Le célébrant se tourne alors vers Peggy Palmer: "Etes-vous la personne mentionnée sur cette licence?" Et, véritablement, elle répond: "Je le suis." Alors, M. Major retourne vers M. O'Kane: "Prenez-vous cette femme comme votre épouse légitime?" C'est tout ce qu'il a besoin de dire, mais parfois ils ajoutent: "pour l'aimer et chérir, etc.", ce qui est fort gentil, mais non nécessaire. James O'Kane dit: "Oui. Se tournant vers Peggy Palmer, il dit: "Prenez-vous cet homme, James O'Kane, comme votre mari légitime?" Et Peggy Palmer, ayant peut-être reçu du ministre l'assurance que James O'Kane lui offre tout ce qu'il a de bien sur la terre, répondit: "Oui. Alors, M. Major, l'officier, en présence des deux témoins, dit: "Je vous déclare mari et femme, et l'opération est terminée, sauf qu'on prend le registre, que les détails de la licence sont inscrits dans le registre. Les nouveaux mariés signent, les deux témoins signent comme témoins seulement et l'officier signe. Puis l'heureux couple part."

"Il est probablement inutile de le dire, mais en passant je fais remarquer que les témoins sont de véritables dummies; on ne leur demande pas de parler; on leur permet d'écouter et d'entendre la cérémonie, de voir et d'être témoin. Et, à ce sujet, j'ose dire que dans cette cité ou cette province 25 pour cent des mariages se font devant des témoins qui n'ont jamais vu le marié ou la mariée auparavant.

"Je souligne ici que le mari, par accident probablement et non par convention, était membre de l'Eglise catholique romaine. La femme, accidentellement encore plus sûrement, non par conviction, appartenait à l'Eglise protestante. Leur mariage, par l'imagination d'un prêtre ou d'une personne, a été appelé un "mariage mixte". Il n'y a pas d'appellation plus erronée et plus inexacte. Notre droit connaît des "mariages mixtes", mais les "mariages mixtes" n'existent pas dans la province de Québec. Ils sont inconnus dans notre droit.

Le mariage mixte n'existe pas dans notre droit

"Je souligne ici que le mari, par accident probablement et non par convention, était membre de l'Eglise catholique romaine. La femme, accidentellement encore plus sûrement, non par conviction, appartenait à l'Eglise protestante. Leur mariage, par l'imagination d'un prêtre ou d'une personne, a été appelé un "mariage mixte". Il n'y a pas d'appellation plus erronée et plus inexacte. Notre droit connaît des "mariages mixtes", mais les "mariages mixtes" n'existent pas dans la province de Québec. Ils sont inconnus dans notre droit.

La bénédiction de l'Eglise et la validité du mariage

"Nous rencontrons ici l'expression "mariages à l'Eglise". J'appuie avec enthousiasme les mariages célébrés à l'Eglise. J'aurais donc les jeunes gens de se rendre à l'édifice sacré et d'y faire célébrer leur mariage et ensemble de s'agenouiller à l'autel sacré et de recevoir la bénédiction de l'Eglise, quelle qu'elle soit. En dépit de tout cela et bien qu'il y ait des mariages aux Eglises, il n'existe rien de tel que des "mariages d'Eglise". La bénédiction d'une Eglise n'a rien à faire avec la validité d'un mariage. Toute Eglise peut bien bénir ou maudire n'importe quel mariage, de tout coeur ecclésiastique mais cela n'affecte en aucune façon la validité de ce mariage. Je suis le premier à céder à une Eglise le droit d'établir des règles et des règlements, ou, comme je pourrais encore le définir, de passer la législation domestique qui gouverne la conduite de ses membres.

ne pas à ses membres qui violent sa législation du mariage, la grâce sacrificielle ou le bénéfice de ses sacrements, tant pis probablement pour la charité de cette Eglise. Le Fils du charpentier, qui a parlé comme aucune homme n'a jamais parlé, sur les bords de la mer de Galilée, plaçait la charité au-dessus de toutes les vertus.

Qui pourrait célébrer un mariage mixte?

"Je me demande une question: Que doit donc faire l'adepte fidèle de l'Eglise catholique romaine en cette province s'il veut épouser la femme de ses rêves qui serait protestante? Si le jugement dont je m'occupe est bien fondé en droit, je préférerais qu'un autre réponde à cette question. Un fidèle de l'Eglise catholique romaine voudrait sincèrement et honnêtement épouser une protestante. Quant à lui, sa religion n'est pas une objection. Il l'aime et la considère au point qu'il ne tentera pas de lui faire abandonner sa religion. Lui-même, de son côté, ne veut abandonner sa propre foi. La femme, d'ailleurs, ne veut pas qu'il se fasse; elle est parfaitement consentante à épouser un catholique. Dans ce cas, si le jugement que je revise est bien fondé, ces deux personnes ne peuvent pas se marier en cette province. L'officier autorisé par la loi à célébrer le mariage, le prêtre catholique, dit le savant juge, ne peut pas et ne célébrera pas le mariage, et le savant juge ajoute qu'il ne peut pas être forcé de le célébrer. Quant à cette dernière affirmation, j'aurais peut-être quelque chose à dire si la question m'était soumise sur un mandamus préemptoire du Roi. Pour le moment, je n'exprime pas d'opinion. J'accepte ce que le savant juge dit à l'effet que le prêtre catholique ne peut pas et ne célébrera pas le mariage de ces deux personnes. Le ministre protestant n'a pas le droit de célébrer le mariage. Si cette proposition est bien fondée, elle crée en cette province un état auquel il faut remédier sans délai.

"Que feront donc ce jeune catholique et cette jeune protestante? Abandonner leur foi ou adopter une ligne de conduite ou adopter un mode de vie qui, pour dire le moins, ne rencontrerait pas l'approbation de plusieurs citoyens respectables de cette communauté. Encore une fois, et en tout sérieux, je déclare que le sujet du mariage, en est un sur lequel il est nécessaire qu'il n'y ait aucune incertitude quant à la validité de la cérémonie. Puis-je faire mieux que citer les remarques d'un juge de mes collègues, maintenant décédé, l'hon. juge Charbonneau, un grand ami à moi et un fils dévoué de l'Eglise catholique? Il a déclaré, dans une cause qui lui était soumise sur cette même question: "Ce Statut a consacré alors le grand principe de la liberté, de l'égalité et de l'indépendance de religion aux yeux de la loi; c'est-à-dire une pleine et entière liberté de conscience, égale pour tous et respectée par la loi; cette loi devrait être inscrite en lettres d'or sur les portiques de toutes les Eglises comme preuve de la confiance, de la tolérance et de l'équité de nos pères et comme guide futur pour nous-mêmes et pour nos enfants."

"J'adopte et fais miens ces mots pour montrer combien je partage là-dessus les vues de mon savant ami maintenant décédé."

Il y a 26 ans

"Il y a vingt-six ans, dans une cause importante qui est rapportée dans 42 C.S., 261, j'ai exposé mon point de vue en la matière: "En matières purement civiles, par opposition aux matières purement religieuses, si je peux parler ainsi, aucune Eglise, fut-ce la grande et puissante Eglise catholique romaine ou fut-ce l'égalément grande et puissante Eglise catholique anglicane, ne possède le pouvoir de supplanter (override) le Code civil. Les pouvoirs que peuvent avoir ces Eglises en matières civiles leur viennent de la loi du pays et toutes les Eglises sont soumises à la loi et ne dominent en aucune manière la loi."

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

classe de personnes respectables et responsables mais à l'exclusion du prêtre et du ministre, cela pourrait, une fois pour toutes, régler la question du mariage dans cette province, question qui, dernièrement, a malheureusement reçu une considération et une prééminence peu avisée (illjudged).

"Si ce changement intervenait, toutes les Eglises pourraient suivre exactement la même règle sur le mariage qu'elles suivent actuellement. La bénédiction de toutes les Eglises pourrait alors être librement accordée aux nouveaux mariés. Ce n'est pas mon intention pour le moment de suggérer une législation à cet effet, mais je suggère ce moyen comme l'un de ceux pouvant remédier à un état de chose qui a valu à cette province un lustre peu enviable.

"Pour terminer, je décide comme suit: "Considérant que le mariage du demandeur et de la défenderesse, qui fut célébré en la ville de Montréal le 25 janvier 1927, devant le Rév. W. Stevenson Major, un ministre ou prêtre de l'Eglise anglicane, et l'un des officiers mentionnés à l'article 129 du code civil, est valide au point de vue légal; "Déclare le mariage valide; déclare le jugement rendu le 14 septembre 1936, par M. le juge Forest, nul et sans effet; déclare que le décret obtenu, le 9 décembre 1935, de l'Archevêque de Montréal n'a aucun effet sur la validité du mariage, et rejette l'action du demandeur avec dépens."

Journée syndicale dimanche

Les Syndicats catholiques célébreront dimanche, par une journée syndicale, le vingtième anniversaire de la fondation du Cercle Léon XIII, (13 juin 1918) et en invitant tous les syndiqués de Montréal et d'ailleurs, par le programme de la journée. A 8 h. a. m., communion; messe dite par M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général des Syndicats catholiques, à la chapelle de Notre-Dame de Pitié, 1666 rue Amherst, près de Robin. M. l'abbé J.-L. Olivier, curé, souhaitera la bienvenue, et Mgr C. Chaumont, vicaire général et directeur de l'Action catholique du diocèse de Montréal, prononcera l'allocution. A 10 h. 15, séance, (édifice des Syndicats, 1231, est Demontigny), sous la présidence de Mgr Chaumont, M. Osias Filion, président de la Fédération du Bâtiment, et M. J.-B. Deslisle, vice-président de la Fédération des cercles d'étude feront l'historique du mouvement.

A 2 h. p. m., à l'entrée de l'édifice, rassemblement pour la prise des photographies. A 2 h. 15, séance d'étude sous la présidence d'honneur du Père J.-P. Archambault, S.J. Le conférencier, M. Alfred Charpentier a choisi comme sujet: "La politique et les ouvriers".

Tous les syndiqués de Montréal ou d'ailleurs, ainsi que les amis du mouvement syndical sont assurés d'une cordiale bienvenue. Pour de plus amples détails, prière de s'adresser à V. E. Dupont, président ou P. H. Roy, secrétaire, FA, 1130, 1130.

Cours de musique religieuse

La Schola Cantorum de Montréal nous prie d'annoncer les cours de vacances qui seront donnés, comme par les années passées, à l'Université de Montréal, rue Saint-Denis. L'ouverture de la session 1938 des cours d'été aura lieu lundi matin le 27 juin, à 8 h. 30 heures. Il ne doit y avoir cette année qu'une semaine de cours, et la clôture aura lieu le 2 juillet 1938.

Les matières enseignées seront le chant grégorien, la polyphonie et l'accompagnement du chant grégorien. Parmi les professeurs se trouveront MM. J.-N. Charbonneau, D. M., directeur de la Schola Cantorum, Eugène Lapiere, D.M., directeur du Conservatoire National de Musique, et Ethelbert Thibault, P. S.S., directeur musical de l'Heure Catholique de Montréal.

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

Les ordinations à St-Hyacinthe

Mgr Yu Ping retourne en Chine

Paris, 10 (P.C.-Havas) — Mgr Y Ping, Vicaire apostolique de Nankin, s'embarquera aujourd'hui à Marseille pour regagner la Chine. Avant son départ il y fera une dernière conférence sur "Le drame chinois et la conscience catholique", sous le patronage des groupements locaux de la jeunesse de l'action catholique.

Ce jeune Vicaire apostolique, venu en Europe à la fin de l'automne pour une audience avec le Saint Père, fit une tournée de conférences en France, puis aux Etats-Unis, puis de nouveau en France et dans la plupart des pays démocratiques d'Europe. Il prit la tête de la délégation chinoise au Congrès eucharistique de Budapest où il prononça deux discours pour souligner d'une part le progrès du catholicisme chinois, d'autre part sa solidarité avec le gouvernement central chinois dans la lutte engagée depuis juillet 1937.

Chevaliers de Colomb de Saint-Jean

Saint-Jean, 10 — M. Louis-E. Maillet a présidé l'élection des officiers du Conseil (1145) des Chevaliers de Colomb de Saint-Jean.

En voici le résultat: grand chevalier, le Dr Henri Laflamme; député grand chevalier, M. Romé Alexandre; secrétaire, M. Mari Grégoire; secrétaire archiviste, M. Edgar Gaudette; trésorier, le D. Eménil Poirier; avocat, Me Roland Sabourin; sentinelle intérieure, M. Armand Laplante; sentinelle extérieure, M. Léonide Daumais; syndic, M. Adrien Gaulin; Moïse Lebrau et Armand Goyette.

Me Georges Fortin, c.r., grand chevalier sortant de charge, a refusé un nouveau terme.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de passagers, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléph. 3361

Duncan's ROYAL PALACE LIQUEUR WHISKY

VOYAGEZ PAR TRAIN vers les Laurentides

Service fréquent Gare Windsor: 7.45 a.m. dimanche excepté et 12.20 p.m. samedi seulement, jusqu'à Labelle. Gare Viger: 7.45 a.m. dimanche seulement, 12.15 p.m. samedi seulement, 4.20 p.m. samedi et dimanche exceptés, jusqu'à Mont-Laurier. 4.20 p.m. samedi seulement jusqu'à Labelle. 10.30 p.m. vendredi, samedi et dimanche jusqu'à Ste-Agathe. Avenue du Parc: 8.02 a.m. dimanche seulement jusqu'à Mont-Laurier. 8.15 a.m. dimanche excepté jusqu'à Labelle. 12.32 p.m. samedi seulement jusqu'à Mont-Laurier. 12.50 p.m. samedi seulement jusqu'à Labelle. 4.37 p.m. samedi et dimanche exceptés jusqu'à Mont-Laurier. 4.37 p.m. samedi seulement jusqu'à Labelle. 10.45 p.m. vendredi, samedi et dimanche jusqu'à Ste-Agathe.

Choix de plusieurs trains pour le retour. Billets de fin-de-semaine et du dimanche à prix réduits.

Pacifique Canadien

TARIF des annonces classifiées "DEVOIR" du Téléphone: Belair 3361

FINANCE D'AUTOMOBILES

MEDECIN DEMANDE

Livres de récompenses à un prix très spécial IL ETAIT UN FOIS... de Fadette

Table des matières: Les mémoires d'une petite fille Le Berger des Loups (légende gaspéenne) Capitaine Jos Madelaine de Verchères Le Voyage des rois mages Légende de Saint Patrice Conte de Barbe Bleue L'Héritage des Fées du Canada Est-ce donc un conte? La Belle histoire de Jeanne d'Arc Ou est la justice? Volume de 155 pages. Prix régulier 75c. Prix actuel 50c franco. Service de Librairie du "Devoir".

L'Abitibi, pays de l'or Par Emile BENOIST

Documents

L'habitation à bon marché

Explications officielles du projet fédéral

Ottawa, 10 — Voici les principales dispositions du bill Dunning sur la construction des habitations à bon marché dont nous avons dit un mot hier:

Le bill est précédé de plusieurs considérants qui se lisent comme il suit: Considérant que la Loi fédérale sur le logement, 1935, a favorisé la construction de maisons par des personnes à revenu modéré mais que les personnes à faible revenu ou à celles qui vivent dans des collectivités petites ou éloignées n'ont pas sensiblement recouru à ladite loi;

et considérant qu'il est opportun de stimuler la construction de maisons devant appartenir à des personnes à faible revenu ou à celles qui vivent dans des collectivités petites ou éloignées;

et considérant que l'inertie du bâtiment pendant la récente dépression a pu influer défavorablement sur les chances et la faculté de travail de la population urbaine en raison de l'encombrement d'éventuels taudis et du surpeuplement de logements inférieurs aux normes minima de l'hygiène et du confort;

et considérant que cette diminution des chances et de la faculté de travail peut retarder le placement intégral de la population ouvrière vivant dans ces conditions;

et considérant que, sous le rapport de l'hygiène publique, de la moralité et des conditions d'existence les plus indispensables, la tâche de fournir des facilités de logement suffisantes, pour des loyers n'entrant dans la capacité de paiement des groupes à faible revenu, incombe avant tout aux provinces et aux municipalités;

et considérant, toutefois, qu'il est de l'intérêt national d'entreprendre actuellement une expérience restreinte en matière d'habitations à loyer modique, ce qui créerait l'emploi désiré, signalerait au public l'importance des problèmes du logement en général et permettrait aux provinces et aux municipalités d'y puiser, pour l'avenir, des principes solides et éprouvés;

et considérant que le niveau élevé des taxes immobilières contribue à retarder la construction de nouvelles maisons et que, par conséquent, il convient d'encourager les éventuels propriétaires d'habitations à en construire pour leur occupation personnelle, en acquittant pendant un temps restreint, une partie des taxes municipales exigibles en l'espèce.

Le bill se divise en trois parties distinctes dont voici les explications officielles:

Partie I

Cette Partie remplace la Loi fédérale sur le logement, 1935, ci-après appelée "la loi de 1935" dans les présentes notes explicatives. Il s'agit surtout d'amendements destinés à favoriser la création de prêts aidant à la construction de maisons pour des particuliers à revenu modique et pour des personnes domiciliées au sein de collectivités éloignées ou peu considérables. On peut résumer comme suit les changements les plus importants:

Il existera désormais une réserve portant que, dans le cas d'une habitation à famille unique à construire pour un propriétaire qui l'occupera lui-même, si le valeur hypothécaire n'excède pas \$2,500, l'avance conjointement consentie par le ministre et par l'institution prêteuse doit être de 70 à 90 p. 100 de cette valeur. Dans tous les autres cas, le montant de l'avance conjointement consentie doit être de 70 à 80 p. 100 de la valeur en question. La part du Dominion dans l'avance commune ne saurait être supérieure à 25 p. 100 de l'avance totale, en aucune circonstance.

Aux termes d'une autre disposition nouvelle, le contrat conclu avec l'institution prêteuse peut stipuler que le ministre soldera les pertes subies par cette institution relativement à des prêts de habitation \$4,000, s'il s'agit d'une habitation à famille unique, et d'au plus \$600 par chambre habitable, s'il s'agit d'une maison à familles multiples, lesdits prêts étant effectués dans telles collectivités éloignées ou peu considérables et dans tels centres d'autres collectivités que désigne le ministre. Ces pertes sont soldées jusqu'à concurrence de certaines sommes par lui déterminées. Toutefois, le projet de loi déclare que le montant maximum des pertes que doit solder le ministre ne saurait excéder: (1) dans le cas de prêts pour 80 p. 100 de la valeur hypothécaire, un chiffre égal à 20 p. 100 du total de ces prêts avancés par l'institution prêteuse; (ii) dans le cas de prêts pour 90 p. 100 de la valeur hypothécaire, un chiffre égal à 25 p. 100 du total de ces prêts avancés par l'institution prêteuse.

Le contrat conclu peut aussi prévoir des paiements à une institution qui effectue des prêts d'au plus \$4,000 au sein de collectivités éloignées ou peu considérables, en

vue de l'aider à couvrir les frais spéciaux qu'occasionne la création de ces prêts dans les centres en question.

Le montant global des avances à consentir et des pertes et frais à solder en vertu de la Partie I ne doit pas excéder \$20,000,000, moins les chiffres des avances consenties sous le régime de la loi de 1935.

Partie II

Cette Partie autorise le ministre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, à consentir des prêts à des autorités locales de logement pour aider à la construction de maisons qui seront louées à des familles à revenu modique. Le montant principal global des prêts ne doit pas excéder \$30,000,000. Une autorité locale de logement comprend une municipalité, association, corporation ou société de logement à dividende limitée possédant l'autorité de construire, détenir et administrer des maisons prévues par un projet d'habitations à loyer modéré, c'est-à-dire des maisons construites en vue de fournir aux familles à revenu modique des facilités de logement convenables, saines et salubres. Par sa définition, une famille à revenu modique signifie une famille dont le revenu total est égal ou inférieur à cinq fois le loyer économique d'un logement familial fournissant des facilités voulues pour loger la famille. Par loyer économique, il faut entendre un loyer calculé au taux de 9 1/2 pour cent par année, sur le coût de construction des maisons, plus un montant suffisant pour acquitter les taxes annuelles normales estimatives prélevées par la municipalité sur la propriété.

Une société de logement à dividende limitée est une société dont la charte renferme des dispositions limitant le maximum des dividendes payables sur son capital-actions et les loyers à exiger pour ses facilités de logement. En ce qui concerne une société de logement à dividende limitée ne doit pas excéder 80 pour cent du coût de construction des maisons, et un prêt à toute autorité locale de logement ne doit pas dépasser 90 pour cent du coût de construction des maisons. De plus, ce prêt ne doit pas excéder une somme moyenne de \$2,400 pour chaque logement familial, dans le cas d'un prêt à une société de logement à dividende limitée, et une somme moyenne de \$2,700 pour chaque logement familial, dans le cas d'un prêt à toute autre autorité locale de logement.

Une société à dividende limitée est tenue de verser semestriellement un montant égal à 1% pour cent du principal de l'emprunt. Les autres autorités de logement doivent verser semestriellement 2 pour cent du principal de l'emprunt. Les prêts à une société de logement à dividende limitée porteront intérêt au taux de 1 1/2 pour cent par année, payable semestriellement, et les prêts aux autres autorités locales de logement porteront intérêt au taux de 2 pour cent par année. Les versements semestriels seront affectés au paiement de l'intérêt et à l'amortissement des emprunts.

Suivent quelques autres dispositions particulières de la seconde Partie: La municipalité dans laquelle doivent être construites les maisons doit approuver le projet local de logement. La municipalité doit convenir de ne pas prélever sur les maisons appartenant à l'autorité locale de logement des taxes municipales excédant 1 pour cent de ce que l'autorité locale de logement a payé pour la propriété, et de ne point prélever d'impôt sur le revenu. Dans le cas d'une société de logement à dividende limitée, la municipalité doit convenir que si, en tout temps avant que le prêt soit remboursé, les bénéfices nets de la société ne suffisent pas pour acquitter le plein montant des versements semestriels qu'elle est tenue d'effectuer, la municipalité renoncera à toutes les taxes ou à tel montant inférieur afin de permettre à la société d'effectuer ses paiements en plein au ministre.

Si l'autorité locale de logement n'est pas une société de logement à dividende limitée, elle doit obtenir l'intérêt d'une convention pour garantir au gouvernement fédéral les paiements à effectuer par l'autorité locale de logement à l'acquit du principal et de l'intérêt. Le ministre doit se convaincre de la nécessité du projet d'habitations à loyer modéré dans la municipalité intéressée et que le district dans lequel doivent être construites les maisons a été convenablement aménagé et qu'il y existe des règlements satisfaisants sur l'établissement de zones.

Le projet doit comporter la construction d'un nombre suffisant de maisons pour assurer des économies raisonnables dans leur construction et leur administration. Les maisons doivent être construites d'une manière pratique et

comporter des modèles économiques et convenables. Aucun logement ne doit être loué à une famille dont le revenu total est égal ou supérieur à cinq fois le loyer économique de ce logement familial, à moins que la demande pour ces logements ne soit pas suffisante de la part de ces familles.

Le loyer annuel exigible pour chaque logement familial ne doit pas excéder un cinquième du revenu total estimatif de la famille, moins la somme globale des loyers doit suffire à acquitter les frais réels d'exploitation des maisons construites en vertu d'un projet d'habitations à loyer modéré.

Une société de logement à dividende limitée doit donner une option à la municipalité intéressée d'acheter le projet d'habitations à loyer modéré à un prix égal au capital versé de la société, plus le montant des dividendes impayés. Toutefois, l'option ne doit être exercée que si la municipalité a obtenu un engagement de la part du gouvernement de la province intéressée de garantir les paiements d'intérêt et de principal par la société à dividende limitée. Si les loyers minima rendus possibles par un projet d'habitations à loyer modéré prévu aux dispositions de la présente Partie sont tels qu'ils deviennent onéreux pour des familles touchant des revenus modiques, le ministre peut approuver tout accord intervenu entre la municipalité ou le gouvernement de la province et l'autorité locale de logement, par lequel accord le gouvernement ou la municipalité s'engage à verser les contributions additionnelles périodiques à une Caisse de réduction des loyers, que l'autorité locale de logement utilisera pour permettre des diminutions additionnelles sur les loyers.

Le total des prêts consentis dans une municipalité ne doit pas excéder à l'égard de trente millions de dollars la proportion qui existe entre la population de la municipalité et la population urbaine totale du Canada, d'après le recensement de 1931.

Partie III

Cette Partie autorise le ministre des Finances à payer, avec l'approbation du gouverneur en conseil, les taxes municipales prélevées à l'égard d'une maison dont la construction aura commencé entre le 1er juin 1938 et le 31 décembre 1940. Ces paiements se font comme suit:

100 pour cent de ces taxes pour la première année où la maison est taxée;

50 pour cent de ces taxes pour la deuxième année; et 25 pour cent de ces taxes pour la troisième année.

Les taxes municipales comprennent l'impôt immobilier général et les taxes scolaires, mais non les taxes spéciales ni les taxes pour améliorations locales. Toutefois, le Ministre ne paie que l'augmentation de taxe due à la construction de la maison (Voir l'alinéa d) de l'article 21).

Les principales conditions à remplir sont les suivantes (Voir article 23): La municipalité doit offrir elle-même en vente un nombre raisonnable de lots qu'elle possède, et propres à la construction d'habitations, pour un prix d'au plus \$50,000 le lot aux personnes qui conviennent de commencer la construction d'une maison dans l'année qui suit la date d'achat.

Le coût de construction de la maison ne doit pas excéder \$4,000. L'estimation de la maison et la base qui la détermine doivent être raisonnables.

La maison doit être construite par une personne qui l'habitera elle-même. Le propriétaire de la maison doit être libéré de la partie des taxes que paie le ministre.

Cinéma et Télévision

Nouvelles et commentaires

Expédition photographique

New-York, 10 — Deux cinéastes à l'emploi de la compagnie Movietone se sont embarqués hier à bord de l'« Ile de France », à destination du cercle arctique dans le but de filmer des scènes documentaires.

À Paris, ces deux photographes s'adjointent un ingénieur du son, puis s'envolent vers les régions du cercle arctique. Ils utiliseront l'avion partout où la chose sera possible au cours de leur longue randonnée. Des demandes ont été faites au gouvernement des Soviets afin de permettre à ces missionnaires de la caméra de photographier la partie septentrionale de la Russie, surtout en ses parties les moins connues jusqu'ici. Cette expédition tentera de pénétrer le plus avant possible dans cette partie du globe. Jack Khune et Al Simonson, ce sont les deux photographes en question, se proposent de revenir avec des images très nettes de ce pays de rêve... et du soleil de minuit.

Des pellicules vierges différentes ont été placées dans les bagages de ces hardis expéditionnaires. Ces pellicules diverses serviront à des expériences. La compagnie "Eastman" a fourni dix mille pieds de film hypersensible, pour utilisation dans les plus mauvaises conditions d'éclairage. Ce film est de quarante fois plus rapide que celui employé il y a dix ans, alors que la même compagnie Movietone conduisait une semblable expédition. Ainsi donc va le monde, renouvelant sans cesse de vieilles expériences avec du matériel amélioré, toujours à la recherche de réalisations plus exactes et plus parfaites.

La télévision au cinéma

Londres, 10 — La compagnie "Gaium-British" a annoncé récemment que le système de télévision Baird est maintenant d'usage commerciale pour les salles de cinéma. Le "Gaium Talker Theatre" est aujourd'hui pourvu de ce système et complète ses programmes réguliers de cinéma par des représentations de télévision sur son grand écran.

Cine-Guide

Quelques indications sur les films à l'affiche aujourd'hui

(Titres et texte enregistrés — Tous droits réservés. Ottawa 1937)

Premières

"Capitol"

KENTUCKY MOONSHINE — Comédie. Vedettes: les frères Ritz, Marjorie Weaver, Tony Martin. Pour adultes. Horaire: 11 h. 12, 1 h. 56, 4 h. 40, 7 h. 24, 10 h. 08.

ISLAND IN THE SKY — Film policier. Curia Stuart, Michael Whalen, Paul Kelly en sont les interprètes. Pour adultes. Horaire: 10 h., 12 h., 4 h., 2 h., 6 h., 12 h. 8 h. 56.

"Cinéma de Paris"

DRÔLE DE DRAME — Comédie dramatique. Molyneux est un brave botaniste qui pour gagner de l'argent, écrit des romans sous le nom de Chapel. Son cousin, l'évêque de Bedford ignorant la chose, l'interpelle dans ses conférences contre Chapel, mais lui-même une vie décolorée. Pour se venger de ses cousins qui se sont amusés à le trahir, il assassine sa femme Molyneux, sous le couvert de Chapel revient chez lui sa femme le rejoint. Au moment où Molyneux va dévaler pour prouver son innocence, il apprend que sa tante accordée son héritage à un autre homme. Un scandale s'ensuit, simple d'esprit survient à propos pour déclarer qu'il a assassiné Molyneux. Le botaniste et sa femme héritent et sont heureux. Pour adultes.

"Orpheum"

THE ADVENTURES OF MARKO VOLO — Film en quatre épisodes, un grand succès imaginaire de la vie du célèbre voyageur vénitien. Interprètes: Gary Cooper, Alan Hale, Basil Bathbone, Binnie Barnes, Astrid Gurie.

ADVENTURES OF ROBIN HOOD — Film d'aventures en couleurs déjà tourné au silence et enrichi du son et des couleurs. Interprètes: Claude Rains, Ian Hunter, Olivia de Havilland, Basil Rathbone, Eugène Pallette, John Hale.

"Princes"

STORM IN A TEACUP — Comédie. Interprètes: Vivien Leigh, Rex Harrison. Pour tous. Horaire: 10 h., 15 h., 1 h. 09, 4 h., 6 h., 8 h., 10 h. 30.

MURDER ON DIAMOND ROW — Film policier. Interprètes: Edmund Lowe, George Lawrence. Pour tous. Horaire: 11 h., 4 h., 6 h., 8 h., 10 h., 11 h., 1 h. 48, 4 h., 25, 7 h., 9 h., 11 h.

"Saint-Denis"

MIARKA LA FILLE À L'OURS — Comédie. Gattion d'Urville recueille une orpheline Sarah et sa petite-fille Miarka, dans une dépendance de son château. Miarka, en grandissant attire l'attention de Luigi, le neveu de Gattion, qui peu à peu devient amoureux d'elle. Sarah, élevée sa fille dans la tradition des tziganes qui maldissent quiconque se marie avec un homme qui n'est pas son père. Miarka finit par aimer Luigi et celui-ci veut se marier avec elle. La loi de la race s'oppose. Heureusement qu'une enquête du généraliste bien menée découvre que Luigi est de race tzigane. Ils s'épousent. Pour tous.

UN MEURTRE A ETE COMMIS — Drame policier. Dans une maison bourgeoise, la concubine affolée par le silence d'un local appelé Police-Secours. On découvre l'homme notarié et son domestique. L'inspecteur Dorel découvre trois fois que le valet de chambre a menti et, dans son bureau de nuit, on découvre le meurtre sur la sellette. L'homme affolé dénonce son complice Julien Le Joyeux, un évêque du bague. On tente d'arrêter Julien dans un bal masqué, et son ami, mais celle-ci s'arrange pour le faire fuir. Finalement, c'est en bus d'un hôtel qui se présente devant Lincoln qui parvient à l'emmener, menottes aux mains. Le mouchard terrorisé, meurt. Pour tous.

Reprises

"Amherst"

OF HUMAN HEARTS — Mélodrame d'une bonne tenue, dont l'intrigue se déroule au cours de la guerre civile américaine. Le héros est un jeune homme idéaliste, C'est l'histoire d'un prédicateur ambulancier et de ses tribulations, ses humiliations, et de ses traverses. Ce prédicant à un fils qui se révèle musicien et va étudier la médecine. A la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à accepter Lincoln qui parvient à l'emmener, menottes aux mains. Le mouchard terrorisé, meurt. Pour tous.

"Arcade"

MOUTONNET À PARIS — Vaudeville de René Sti. (Mega Films). Ce film abonde en détails amusants, mais son montage incertain et l'in vraisemblance dans la distribution de son quipropro lui enlève de sa force comique. Interprètes: Noël Noël, Jeanne Crispin, Guy Prim et Rosenberg.

"Beaubien"

45 FATHERS — La simple histoire d'une fille adoptive qui s'évertue à prouver sa maternité à son père. Interprètes: Louise Henry, Thomas Beck, Richard Carlye. Pour tous.

"Bellefleur"

EVERYBODY SING — Comédie. Film sans prétention. Une enfant précocée et distrait tire ses parents d'un embarras financier, et en musique, s'il vous plaît. Interprètes: Billie Burke, Bernard, Dorothy Fennell, Bruce, Ronald Gardner, Judy Garland. Pour tous.

"Cartier"

BRINGING UP BABY — Comédie. Interprètes: Katharine Hepburn, Charles Ruggles, Guy Robinson, Walter Catlett, Barry Fitzgerald. Pour tous.

"Chateau"

GIGOLETTE — Mélodrame. Zélie élève sa demi-sœur Pâlotte. Elle est aimée de Margemont, autrefois volé par un certain Vauquelin, condamné à vingt ans de bagne pour un crime. Pâlotte, à la suite de la mort accidentelle de Genévieve, sa fille de Mme de Margemont, est amenée à prendre la place de cette dernière pour essayer de faire recouvrer le raison à Mme de Margemont devenue subitement folle. Mais Pâlotte est enlevée par un sinistre individu qui la contraint de se séparer de Vauquelin revient un temps pour sauver sa fille. Il sera sacrifié et vivra heureux avec Zélie, tandis que Pâlotte épousera l'homme qu'elle aime. Interprètes: Collette Darceuil, Anzile, Milly Mathis, Jean Servais, Fionelle, Marguerite Moreno. Pour adultes.

UN COUP DE ROUGE — Une suite de sketches, extraits de la revue de Dorin, constituent ce film dont l'unité est inexistant. Ce sont des numéros indépendants, sans lien aucun, dont voici le sujet: un soldat de 1900, le mauvais contributeur, le

monde sans argent, quelques chansons, un ballet de loterie. Interprètes: Dorin, St-Granier, Parlays, Roze. Pour tous.

"Corona"

Même programme que l'« Amherst ».

"Dominion"

SHE'S GOT EVERYTHING — Comédie romanesque. Interprètes: Anna Sothern, Gene Raymond, Helen Broderick, Victor Moore. Pour tous.

DOUBLE DANGER — Comédie. Interprètes: Preston Foster, Wilton Braxton, Donald Meek, June Johnson. Pour tous.

"Empress"

THE BRIDE WORE RED — Comédie sociale. Un riche gentleman fournit à une chanteuse de cabaret grâce à son argent, l'occasion de briser un moment dans la haute société. La jeune fille joue à bien son rôle qu'elle en oublie son véritable amour. Elle se rend compte la vie de Cendrillon la rappelle à la réalité. Interprètes: Joan Crawford, Robert Young, Franchot Tom, Billie Burke et Reginald Owen. Production Metro Goldwyn Mayer. Pour adultes.

THOROUGHBREDS DON'T CRY — Comédie psychologique. Bon sans ne peut mentir. Interprètes: Sophie Tucker, Ronald Sinclair, Judy Garland, Mickey Rooney. Pour tous.

"Français"

BAR 20 JUSTICE — Roman d'aventures qui se déroule chez les mineurs. Interprètes: Pat O'Brien, Paul Sutton, Owen Casson.

HER JUNGLE LOVE — Film d'aventures. Interprètes: Dorothy Lamour, Frederick Hollander, Ralph Freed. Pour adultes.

TIP OFF GIRLS — Mélodrame. Interprètes: Roscoe Karns, J. Carroll-Nash, Larry Crabbe et Evelyn Brent.

"Laval"

SHE MARRIED AN ARTIST — Comédie dont l'intrigue se déroule dans un milieu d'artistes à Paris. Interprètes: John Boles, Lull Deste, Frances Drake. Pour adultes.

YOU'RE ONLY YOUNG ONCE — Une suite de A Family Affair. Le film donne une vue de la vie de toute une classe moyenne. Ses espoirs, son attachement à son "home" et ses multiples idéals. Interprètes: Lewis Stone, Cecilia Parker, Mickey Rooney. Pour tous.

"Lord-Nelson"

PARADISE FOR THREE — Comédie basée sur un quipropro. Un millénaire arrive dans un hôtel et la direction se croit devant un identique, le traite comme indésirable, tandis qu'elle se fend de toutes les veurs au profit d'un second client qui est pauvre mais qu'elle croit riche. Une histoire d'amour se crée là-dessus et voilà: vous êtes servi. Interprètes: Reginald Owen, Etta May Oliver, Mary Astor, Horne Bizet.

PAID TO DANCE — Drame du milieu qui se déroule dans les salles de danse publiques. Sans valeur. Interprètes: Jacqueline Wells, Rita Hayworth, Louise Stanley, Paul Stanton. Pour adultes.

"Maisonneuve"

LA TOUR DE NESE — Drame historique. En 1314 aux environs du Louvre et de la tour de Nesle, on découvre chaque matin des cadavres de seigneurs très mystérieusement. Gauthier d'Aulnay, capitaine est assassiné dans le château de Bourgois. Buridan connaît une partie du secret de cette mort et promet à Gauthier de découvrir l'assassin en échange de la somme de 100 francs. Buridan obtient de la reine en échange de son silence, d'être nommé coadjuteur du roi. Alors se découvre peu à peu toute l'intrigue. Buridan, dans sa jeunesse, fut l'amant de Marguerite Gauthier et son frère sont les enfants de cette union. Buridan découvre que sa femme n'est autre que la fille de Marguerite. L'aventure ne peut arrêter à temps. Interprètes: Tarron, par l'assassinat de Gauthier, victime d'un meurtre dans la Reine qu'elle nia Pédor, Jean Weber, Amato, Jacques Varennes, Rignault. Pour public averti.

LE CLUB DES ARISTOCRATES — Comédie. Une bande de cambrioleurs, le "Club des Aristocrates" opère dans les châteaux de Touraine. Serge de Montbrisse est arrêté par le besoin d'argent à opérer pour le compte du club dont son valet de chambre est l'un des membres. Serge déroche un bijou puis, à la demande de la comtesse de Wladospoko, il le restitue. On s'aperçoit bientôt que le bijou retrouvé est un faux. Alors, on découvre une intrigue dans le château de Wladospoko. Le chef du Club des Aristocrates parviendra à se tirer d'affaire en la Reine qu'elle nia Pédor, Jean Weber, Amato, Jacques Varennes, Rignault. Pour public averti.

LE CLUB DES ARISTOCRATES — Comédie. Une bande de cambrioleurs, le "Club des Aristocrates" opère dans les châteaux de Touraine. Serge de Montbrisse est arrêté par le besoin d'argent à opérer pour le compte du club dont son valet de chambre est l'un des membres. Serge déroche un bijou puis, à la demande de la comtesse de Wladospoko, il le restitue. On s'aperçoit bientôt que le bijou retrouvé est un faux. Alors, on découvre une intrigue dans le château de Wladospoko. Le chef du Club des Aristocrates parviendra à se tirer d'affaire en la Reine qu'elle nia Pédor, Jean Weber, Amato, Jacques Varennes, Rignault. Pour public averti.

"Monkland"

BIG BROADCASTS OF 1938 — Comédie musicale. Mariage traité comme quantité négligeable. Vulgarité. Interprètes: Patricia Wilder, Lionel Payne, Dorothy Howe, Russell Hicks et autres. A déconseiller.

PRESTIDIENNAIRE — Drame. Interprètes: John Howard, Walter Connolly, Jean Parker.

"Mount-Royal"

YOU'RE A SWEETHEART — Comédie musicale. Interprètes: Alice Faye, George Murphy, Andy Devine, William Gargan. Pour adultes.

PARADISE FOR THREE — Voir "Lord-Nelson".

"Orléans"

Même programme que le "Lord-Nelson".

"Outremont"

Même programme que l'« Amherst ».

"Papineau"

TRADER HORN — Roman d'aventures dans la jungle. Vedette: Edwina Booth. Pour adultes.

"Plaza"

EVERYBODY SING — Voir "Belmont".

"Regent"

JEZEBEL — Drame historique. Interprètes: Bette Davis, Henry Fonda, George Brent, Margaret Lindsay. Pour adultes.

WIDE OPEN ACES — Comédie. Interprètes: Joe Brown, Alison Kirkworth, Lyda Roberti, Sidney Toler. Pour tous.

"Rialto"

SALLY, IRENE AND MARY — Comédie musicale. Interprètes: Alice Faye, Fred Allen, Tony Martin, Dorothy Fennell, Charles Chan et Monte-Carlo. Quand les américains partent sur un air ils le chantent longtemps. On promène Charles Chan, partie de la partie les joueurs de Monte-Carlo. Un autre film policier. Vedette: Warner Oland. Pour tous.

NIGHT CLUB SCANDAL — Roman policier. Interprètes: John Barrymore, Louise Campbell, Lynne Overman. Pour adultes.

"Rosemont"

A SLIGHT CASE OF MURDER — Une comédie sur un thème sombre. Les efforts d'un ancien gangster pour se réhabiliter afin d'assurer un bel avenir à sa fille. Interprètes: Edward G. Robinson, Earl Baldwin, Ruth Donnelly, Jane Bryan. Pour adultes.

WINE WOMEN AND HORSES — Drame. Dans ce film, l'on passe de l'incompatibilité de deux époux, au divorce en passant par la passion du jeu du mari. Pour adultes.

INTERNATIONAL SETTLEMENT — Mélodrame qui se déroule dans le décor des engagements militaires de la guerre japonaise en Chine. Interprètes: Lynn Root, Frank Penton.

THE BLACK DOLL — Film policier. Interprètes: Nan Grey, C-Henry Gordon, Edgar Kennedy. Pour adultes.

"Seville"

RADIO CITY REVUE — Comédie musicale. Interprètes: Jack Oakie, Helen Broderick, Don Wilson.

NIGHT CLUB SCANDAL — Voir "Rialto".

"Snowdon"

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale.</

COMMERCES ET FINANCE

Nouvelles Raisons Sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

Atwater Meat Market, Joseph Weinstein, David Ansky, Max Ansky. T. Rayson, 5045 rue St-Dominique...

En Bourse locale

(P.C.) — Pendant que le marché était lourd, les métaux et les ferroviaires ont accusé une tendance à la hausse.

International Nickel et Hudson Bay ont fait 1/2, Smelters 1/2 et Noranda 1/4. Canadian Car and Foundry a fait 3/8 tandis que les actions privilégiées, avec un gain de 1/4, ont touché un nouveau sommet...

Steel of Canada a fait 1/2 à 63 1/2 et United Steel quelques fractions. Gaitneau privilégié a glissé de 1/2 et Montreal Power légèrement, si Shawingian a faiblement avancé.

Canada Steamship Lines privilégié, Dominion Steel and Coal "B" et Ogilvie Milling ont fait 1/2, tandis que McColl-Frontenac, Imperial Oil et Massey-Harris ont quelque peu avancé de leur côté.

Sur le Curb

(P.C.) — La section des mines était irrégulièrement à la hausse ce matin sur le Curb de Montréal, tandis que les valeurs industrielles étaient fermes.

Les actions communes de Canadian Vickers ont fait 3/8 et les actions privilégiées ont glissé d'un point à 33. Asbestos, Beauharnois, Consolidated Paper et Fairchild se sont quelque peu améliorés.

Dans la section des mines, Eldorado a glissé de 10 points, O'Brien et Canadian Malartic de 5 et Aldermac de 3. Calgary et Edmonton a fait 1/5, tandis que Sladen et Sherrett-Gordon ont avancé de .05.

A Wall Street

(P.A.) — La tendance à la hausse qui a caractérisé le marché hier a sensiblement disparu ce matin. Les efforts pour redonner de la vigueur au marché n'ont réussi qu'à prévenir des reculs qui auraient orienté le marché vers la baisse.

Les nouvelles en raccourci

Production de lait concentré — En avril la production totale de lait concentré s'établit à 15,335,710 livres, augmentation de 3,307,799 livres sur le mois précédent et de 3,919,083 sur le mois correspondant l'an dernier.

Chargements de wagons —

La semaine terminée le 25 mai les changements de wagons s'élevèrent à 40,445 unités, contre 44,240 la semaine correspondante l'an dernier; il y avait un congé dans les deux semaines. La semaine précédente 44,941 wagons ont été chargés.

Ventes de véhicules-moteurs neufs

Après avoir été de 20 à 25% au-dessous des niveaux de l'an dernier, le premier trimestre de 1938, les ventes de véhicules-moteurs neufs au Canada montrent une vive hausse en avril et ne sont que de 1% au-dessous de celles d'avril 1937.

Ritchie Cut Stone

Toronto. — Pour l'exercice révolu le 31 mars 1938, la Ritchie Cut Stone Ltd. rapporte une perte de \$127 comparativement à \$54,677 l'année précédente. Le surplus à reporter est de \$142,619 au lieu de \$178,396.

Dividendes réduits et omis

New-York, 10 (P.A.) — La Banque de Manhattan, importante institution de Wall Street, a annoncé une réduction de son dividende, qui est baissé à 20 cents. Ce dividende est payable le 1er juillet aux détenteurs d'actions du capital inscrits le 15 juin.

Marshall Field

Les directeurs de la Marshall Field & Company ont omis de considérer le paiement des dividendes sur les actions privilégiées, de priorité et les privilégiées 6% qui devaient normalement être payés le 30 juin. La compagnie révèle que son bénéfice d'exploitation pour le premier trimestre fut de \$381,815.

Projet de fusion

New-York, 10 (P.A.) — Les détails du projet de fusion de l'Allegheny Steel Company et de la Ludlum Steel Company ont été avancés aux actionnaires. Les actionnaires des deux compagnies ont été convoqués pour le 10 août pour approuver le projet.

Fromage

Québec, blanc et coloré (prix du gros) 14-15-16. Ontario, blanc et coloré 14-14-15.

Group Securities, Inc.

AVIATION SHARES Sociétés se spécialisant dans la fabrication et l'exploitation d'AVIONS, offrent l'occasion au développement remarquable de cette importante industrie

Prix: \$1.21 ou au marché Renseignements sur demande Geo. Beausoleil & Cie Distributeurs attitrés 477 St-François-Xavier HA. 3273 le soir CR. 4714

Marché de Montréal

Prix de détail

Table of market prices for various goods including meats, oils, and other commodities.

Les obligations

Table of bond prices and interest rates for various government and corporate securities.

Prix de gros

Table of wholesale prices for various commodities such as flour, sugar, and other goods.

Marché des changes

Table of exchange rates for various international currencies.

Fromage

Québec, blanc et coloré (prix du gros) 14-15-16. Ontario, blanc et coloré 14-14-15.

Group Securities, Inc.

AVIATION SHARES Sociétés se spécialisant dans la fabrication et l'exploitation d'AVIONS, offrent l'occasion au développement remarquable de cette importante industrie

Prix: \$1.21 ou au marché Renseignements sur demande Geo. Beausoleil & Cie Distributeurs attitrés 477 St-François-Xavier HA. 3273 le soir CR. 4714

Les rendements

Table of interest rates and yields for various financial instruments.

Les obligations

Table of bond prices and interest rates for various government and corporate securities.

Prix de gros

Table of wholesale prices for various commodities such as flour, sugar, and other goods.

Marché des changes

Table of exchange rates for various international currencies.

Fromage

Québec, blanc et coloré (prix du gros) 14-15-16. Ontario, blanc et coloré 14-14-15.

Group Securities, Inc.

AVIATION SHARES Sociétés se spécialisant dans la fabrication et l'exploitation d'AVIONS, offrent l'occasion au développement remarquable de cette importante industrie

Prix: \$1.21 ou au marché Renseignements sur demande Geo. Beausoleil & Cie Distributeurs attitrés 477 St-François-Xavier HA. 3273 le soir CR. 4714

Advertisement for HILSON & PARRÉ TAPIS, featuring a large image of a rug and text describing their services and location at 4800 Ave. du Parc.

Bourse des mines

Table of stock prices for various mining companies, including Amm. Gold, Anglo-Huron, and others.

Dividendes déclarés

Canada Packers, 75 cts l'action, payable le 2 juillet aux actionnaires inscrits le 15 juin. Toronto General Trust, 1%, payable le 2 juillet aux actionnaires inscrits le 18 juin.

Le Curb

Table of stock prices for various companies listed on the Curb exchange.

Bourse de New-York

Table of stock prices for various companies listed on the New York Stock Exchange.

Bourse de Montréal

Table of stock prices for various companies listed on the Montreal Stock Exchange.

Advertisement for HILLS & UNDERWOOD LONDON DRY GIN, featuring a bottle image and text about their products.

# LA VIE SPORTIVE

## Baltimore gagne contre le Montréal

Baltimore, 10. — Les Royaux de Montréal ont subi un échec hier aux mains des Orioles lorsque ces derniers mirent fin à une série de onze défaites consécutives en gagnant par 7 à 5 grâce à un ralliement à la 8e manche, qui a valu eux points.

Harry Smythe, qui avait remplacé Oadis Swiggart au début de la 7e manche, a été le lanceur perdant. Deux frappeurs étaient retirés quand le ralliement décisif a commencé avec un but sur balles à Velen Richardson. Tauby a suivi avec un simple au centre, Joe Greenberg a fait de même, et quand Tom Oliver a jonglé avec la balle près avoir attrapé le coup, deux Orioles ont croisé la marbre.

Les Royaux n'ont frappé que sept coups sûrs contre Witting et Carl Fischer, tandis que les Orioles ont frappé 12 fois en lieu sûr contre Ed Chapman, Swiggart et Smythe.

Leo Norris a mené l'attaque des Orioles, frappant un circuit à la 2e manche, un trois-but à la 4e, un deux-but à la 5e et un simple à la 8e. Norris a compté deux points.

Montréal et Baltimore continueront leur série ce soir. Ken Heintzelman ou Marvin Duke lancera pour les Royaux.

MONTREAL									
	AB	P	CS	R	A				
Sell, 2b	5	1	2	1	2				
Benning, 3b-cg	4	0	0	2	1				
Hooks, 1b	3	1	2	1	0				
Dugas, cd	3	0	0	2	0				
Dunlap, cg	2	1	1	1	0				
Campbell, r	2	1	0	3	0				
Schuster, ac	3	0	0	0	3				
Moser, cc-cd	3	1	1	2	0				
Chapman, l	2	0	0	0	1				
Swiggart, l	0	0	0	0	0				
Smythe, l	2	0	0	0	1				
Jankey, 3b	0	0	0	0	1				
Kies, r	1	0	1	1	0				
Oliver, cc	1	0	0	2	0				
Total	31	5	7	24	9				

BALTIMORE									
	AB	P	CS	R	A				
Richardson, ac	4	1	0	2	2				
Tauby, cc	5	2	3	4	0				
Greenberg, 3b	5	0	1	2	2				
Puccinelli, cg	5	1	1	2	0				
Vright, cd	3	1	1	2	0				
Norris, 2b	4	2	4	3	0				
Crouse, r	2	0	0	7	1				
Cissell, 1b	4	0	2	3	0				
Wittig, l	2	0	0	0	2				
Fischer, l	2	0	0	0	1				
Total	36	7	12	27	8				

Montréal 100202000—5  
Baltimore 02021002x—7  
Erreurs: Cissell, Tauby, Oliver.

Points comptés sur coups de Hooks, Puccinelli, Norris, 3, Chapman, Sell 2, Greenberg. Deux-but: Norris, Tauby. Trois-but: Norris. Circuits: Norris, Puccinelli, Bell, Hooks. Buts volés: Moser, Oliver, Schuster. Schuster, 2. Laissés sur bases: Montréal 11, Baltimore 9. Buts sur balles de Wittig 6, Sigart 2, Fischer 4, Smythe 1. Retirés au bâton par Wittig 5, Chapman 1, Swiggart 1, Smythe 1, Fischer 1. Coups sûrs sur balles de Chapman 5 en 3 manches 1-3; Swiggart, 1 en 2-3 manche; Smythe, 4 en 4 manches; Wittig, 6 en 5 manches 2-4; Fischer, 1 en 3-1 manche. Mauvais lancer: Swiggart, Fischer. Lanceur gagnant: Fischer. Lanceur perdant: Smythe. Arbitres: Campbell et Solodare. Temps 2:27.

AUTRES PARTIES									
Buffalo	022301140	—13	13	0					
Newark	200000100	—3	5	1					
Harris et Tresh; Stein, Makowski									
Page et Rosar.									
Toronto	000000012	—3	7	0					
Jersey City	000010012	—4	11	2					
Meola, Lan Francon, Berly et Reiber, Vandenberg et Padden.									
Syracuse	0101000	—2	4	0					
Rochester	1000000	—1	5	1					
Cook, Barrett et Moore; Klienke, Sherer et Ogradowski.									
Syracuse	000000000	—0	4	1					
Rochester	000000001	—1	4	1					
Gee et Moore; Johnson et Ogradowski.									

## Don Budge contre Benzel en finale

Auteuil, 10. — Don Budge n'a plus maintenant qu'un seul obstacle à franchir pour s'emparer de la deuxième tranche du "grand clam" qu'il convoitait cette année, c'est-à-dire les championnats d'Australie, de France, d'Angleterre et des Etats-Unis. Cet obstacle, c'est le grand Tchèque Roderick Menzel, qui a fait une brillante rentrée dans le tennis, après une année de repos en 1937.

Budge et Menzel se rencontreront en finale du tournoi qui se dispute ici pour le championnat de France, par suite de victoires en semi-finale, hier, sur les étoiles de la Yougoslavie, Josip Pallada et Ferenc Puncce. Chaque semi-finale n'a duré que trois sets.

Budge se débarrassa rapidement de Pallada, au pointage de 6-3, 6-2, 6-2. Le Yougoslave eut toutes les misères imaginables à éviter d'être frappé par les boulets de l'Américain. Dans le troisième set, les placements pleuvaient si dru que Pallada mit le pied dans sa raquette, en pourchassant un smash de Budge.

Contre Puncce, Menzel se vengea de l'échec que Ferenc lui avait fait subir dans la coupe Davis, récemment, en triomphant en trois sets intéressants de 6-4, 6-4, 6-4. Puissant et régulier, le jeu de Menzel devrait fournir demain un bon test pour Budge.

## Ligue Provinciale

HIER — Drummondville	020000000	—2	7	3	
Sorel	224001118	—15	17	3	
Pomora, Girouard, Vesoh et Harlow; Bourassa et Galen.					
Circuit: Murphy et Galen.					
Québec	000000000	—2	5	1	
Sherbrooke	010000001	—2	10	3	
Arrêtée à la fin de la 9e, obscurité.					
Faton, Garberino, es Bennett, Calvert, Buckley et Bazzy.					

## Lefty Grove a eu raison des Indiens

Boston, 10. — Le vétéran Lefty Grove a pu enregistrer sa dixième victoire de la saison hier après-midi lorsqu'il a eu raison des Indiens de Cleveland par un résultat de 8 à 0 dans une joute de séries de la Ligue Américaine. Grove reçut un excellent support de ses coéquipiers car ceux-ci bombardèrent les balles de Harder pour un total de quatorze coups réussis.

Cleveland n'a réussi à faire avancer que quatre coureurs jusqu'au troisième but contre l'as gaucher. Grove a retiré huit frappeurs au marbre et il a bien espacé les neuf coups sûrs qu'il a accordés aux meneurs de la Ligue Américaine. Cette victoire donne l'avantage aux Red Sox dans la série de trois parties, deux jouées à une.

La défaite des Indiens réduit leur avance à 3-1-2 parties sur Boston et New-York, qui restent égaux en deuxième place.

Deux circuits—Le 18ème de Jimmy Foxx et le troisième de Ben Chapman — six deux-but et un trois-but ont été les coups saillants de l'attaque des Sox contre Mel Harder, qui a encaissé son cinquième revers de la saison. Chapman a frappé un deux-but et un simple en plus de son circuit et Bobby Doerr a attrapé trois deux-but.

CLEVELAND									
	ab	p	cs	r	a				
Lary, a.c.	4	0	2	2	4				
Campbell, c.d.	4	0	1	1	0				
Hale, 2b.	5	0	0	1	2				
Solters, c.g.	4	0	0	1	2				
Averill, c.c.	3	0	1	2	0				
Trosky, 1b.	1	0	1	3	1				
Kroner, r.	4	0	1	2	1				
Keltner, 3b.	4	0	1	2	1				
Pytlak, r.	4	0	2	5	1				
Harder, l.	3	0	0	1	2				
xHelf	1	0	0	0	0				
Total	36	0	9	24	13				

BOSTON									
	ab	p	cs	r	a				
Cramer, c.c.	5	1	2	3	0				
Nonankamp, c.g.	5	2	3	3	0				
Foxx, 1b.	4	1	2	8	0				
Cronin, a.c.	4	1	1	2	2				
Higgins, 3b.	4	1	3	1	2				
Doerr, 2b.	4	1	3	1	2				
Desautels, r.	3	1	0	9	1				
Grove, l.	4	1	1	0	1				
Total	36	8	14	27	8				

x-Frappa pour Harder à la 9e.  
Cleveland 000000000—8  
Boston 03031100x—8

Sommaire — Erreurs: Keltner, Cronin. Points comptés sur coups de Grove 3, Chapman 2, Foxx. — Deux-but: Pytlak, Keltner, Lary, Cramer 2, Chapman, Doerr 3. — Trois-but: Chapman. Circuits: Foxx, Chapman. Buts volés: Averill, Desautels. Sacrifices: Desautels. Doubles-jeux: Solters à Hale; Kroner à Lary à Kroner. Laissés sur les buts: Cleveland 13, Boston 7. Buts sur balles de Harder 2, Grove 4. Retirés au bâton par Harder 4, Grove 8. Arbitres: Hubbard, McGowan et Rommel. Temps: 2:05. Assistance 12,000.

Saint-Louis	100000120	—4	4	1	
Washington	21002001x	—6	15	2	
Van Atta, Linke, Bonetti et Sullivan; Deshong, Appleton et R. Ferrell.					

Détroit	010003010	—5	10	1	
Philadelphie	00030401x	—8	10	0	
Kennedy, Coffman, York; Smith, Dean, Patter et Brucker.					

Chicago	300000000	—3	11	5	
New-York	10020101x	—5	10	1	
Whitehead et Sewell; Beggs et Dickey.					

oTotal 32 5 6 27 14  
x—Frappa pour Lohrman à la 6e.  
New-York 002210003—8  
Chicago 003200000—5

Sommaire — Erreur: Kampouris. Points comptés sur coups de Bartell 2, McCarthy, Kampouris, Moore, Ripple, Ott 2, Herman, Reynolds 3, Hack. Deux-but: Moore 2, Hack, Kampouris, Bartell. Circuit: Bartell. Sacrifice: Bartell. Doubles-jeux: McCarthy à Bartell à McCarthy; Brown à Bartell à McCarthy; Herman à Juges à Collins. Laissés sur les buts: New-York 6, Chicago 2. Buts sur balles de Castleman 4, Lohrman 1, Carleton 3, Logan 1. Retirés au bâton par Lohrman 1, Brown 1, Carleton 1. Coups sûrs sur balles de Castleman 2 en 2 manches 1-3; Lohrman 2 en 1 manche 2-3; Brown 2 en 5 manches. Carleton 11 en 8 manches 2-3; Logan 2 en 0 manche; Russell 0 en 1-3 manche. Mauvais lancer: Carleton, Balk. Carleton. Lanceur gagnant: Brown. Lanceur perdant:

## PRÉCAUTION QUI A SUBI L'ÉPREUVE du TEMPS !

Le brandy—le bon brandy— est le restaurateur idéal contre les refroidissements et dans les cas d'urgence, au foyer. Gardez-en une bouteille à la maison constamment. Assurez-vous que c'est de l'Emu, le brandy de qualité "Trois Étoiles", distillé à Morphet Vale, Australie du Sud. Vieilli dans le bois et garanti plus de trois ans d'âge, l'Emu est doux et savoureux. Et rappelez-vous que le bas tarif impérial vous apporte l'Emu à prix d'économie considérable sur les brandies étrangers de qualité similaire.

**BRANDY Australien EMU**

BOUTEILLE de 10 onces, 85¢  
BOUTEILLE de 26 onces, \$2.00

The EMU Wine Co. Ltd., Addalaie et Londres (Ang.)  
Vignobles: Morphet Vale, Australie du Sud.

## Les Giants l'emportent sur les Cubs

Chicago, 10. — Les Giants de New-York ont augmenté leur avantage sur les Cubs de Chicago dans la course au championnat de la Ligue Nationale en triomphant des locaux par un résultat de 8 à 5 dans la dernière joute de la série.

Avec le résultat égal à 5-5, les Giants ont exécuté un ralliement qui leur a valu trois points et la victoire — leur troisième de la série — la neuvième manche. Deux frappeurs étaient retirés quand Walter Brown a commencé le ralliement avec un simple, avançant au second grâce à un "balk" de Carleton.

Carleton a ensuite donné un but sur balles à Dick Bartell et Bob Logan l'a remplacé au monticule. Le simple de Moore a rempli les buts et Brown a croisé le marbre quand Ripple a reçu un but sur balles, et puis Ott a fait compter deux autres points avec un simple à droite. Jack Russell s'est alors amené au monticule et il a retiré Leiber, terminant le soulèvement.

Après avoir vu les Giants croiser le marbre deux fois à la troisième, les Cubs ont pris une avance 3-2 à la même manche, au moyen de quatre buts sur balles et une paire de simples. Clydell Castleman a quitté le monticule pendant le ralliement et Bill Lohrman l'a remplacé. Les Giants ont compté deux fois à la même chose, et à la cinquième un simple de Lou Chiozza, qui frappait pour Lohrman, un mauvais lancer, un sacrifice et les deux-but de Joe Moore ont permis aux Giants d'égaliser le résultat.

Brown a tenu les Cubs à 2 coups pendant les cinq dernières manches et il a reçu le crédit de la victoire.

NEW-YORK									
	ab	p	cs	r	a				
Bartell, ac.	3	2	2	3	3				
Moore, cg.	5	1	3	2	0				
Ripple, cd.	4	0	0	1	0				
Ott, 3b.	3	1	1	1	1				
Leiber, cc.	5	0	2	4	0				
McCarthy, 1b.	4	1	1	1	2				
Danning, r.	4	0	0	3	0				
Kampouris, 2b.	4	1	2	1	3				
Castleman, l.	1	0	0	0	0				
Lohrman, l.	0	0	0	0	2				
xChiozza	1	1	1	0	0				
Brown l.	2	1	1	1	2				
Total	36	8	13	27	13				

CHICAGO									
	ab	p	cs	r	a				
Hack, 3b.	4	1	1	4	4				
Herman, 2b.	4	0	1	3	5				
Reynolds, cg.	5	0	2	2	1				
Demaree, cd.	3	0	1	2	0				
O'Dea, r.	3	0	0	2	0				
Marty, cc.	4	0	0	1	1				
Collins, 1b.	2	1	1	1	0				
Juges, ac.	3	2	0	3	2				
Carleton, l.	4	1	0	0	1				
Logan, l.	0	0	0	0	0				
Russell, l.	0	0	0	0	0				
Total	32	5	6	27	14				

x—Frappa pour Lohrman à la 6e.  
New-York 002210003—8  
Chicago 003200000—5

Sommaire — Erreur: Kampouris. Points comptés sur coups de Bartell 2, McCarthy, Kampouris, Moore, Ripple, Ott 2, Herman, Reynolds 3, Hack. Deux-but: Moore 2, Hack, Kampouris, Bartell. Circuit: Bartell. Sacrifice: Bartell. Doubles-jeux: McCarthy à Bartell à McCarthy; Brown à Bartell à McCarthy; Herman à Juges à Collins. Laissés sur les buts: New-York 6, Chicago 2. Buts sur balles de Castleman 4, Lohrman 1, Carleton 3, Logan 1. Retirés au bâton par Lohrman 1, Brown 1, Carleton 1. Coups sûrs sur balles de Castleman 2 en 2 manches 1-3; Lohrman 2 en 1 manche 2-3; Brown 2 en 5 manches. Carleton 11 en 8 manches 2-3; Logan 2 en 0 manche; Russell 0 en 1-3 manche. Mauvais lancer: Carleton, Balk. Carleton. Lanceur gagnant: Brown. Lanceur perdant:

## Une réunion qui ne manquera pas de coursiers

Les préparatifs en vue de la prochaine réunion de courses à la piste King's Park qui doit avoir lieu du 18 juin au 4 juillet et qui marquera l'inauguration de la saison dans la province de Québec, marchent rondement et ceux qui ont visité la piste de St-Laurent hier ont pu se rendre compte que tout sera prêt pour le jour d'ouverture.

Les coursiers arrivent chaque jour à l'hippodrome de M. Louis Smith et l'on est maintenant assuré de plus de trois cents chevaux pour la première réunion de l'année, ce qui donnera des champs nombreux et bien équilibrés.

Le secrétaire Pons arrivera à Montréal dès lundi matin et le livre de conditions sera distribué aux hommes à chevaux dans quelques jours. Le programme préparé comprend des épreuves pour toutes les catégories et un soin particulier a été donné pour les purs sangs canadiens.

Le programme de chaque jour à King's Park comprendra sept ou huit courses car c'est encore l'intention de la direction de mettre des courses à obstacles à l'affiche car le public montréalais a fort apprécié ce genre d'épreuves et deux ou trois courses de ce genre seront offertes chaque semaine.

Le système du pari double et du quinquella sera de nouveau à l'honneur à King's Park et l'on verra à ce que les champs soient bien balancés afin de rendre ces courses plus contestées pour que le rendement soit plus élevé aux détenteurs de combinaisons gagnantes.

La direction verra à nommer ses officiers d'ici quelques jours et l'on peut être assuré que les officiels seront des plus compétents et que ceux-ci verront à ce que tout se passe dans l'ordre le plus parfait au cours du meeting car King's Park tient à tout prix à conserver sa bonne renommée et le but sera sûrement atteint.

Carleton. Arbitres: Pinelli, Goetz et Reardon. Temps 2:37. Assistance 14,317.

AUTRES JOUTES  
Boston 011010000—3 8 2  
Pittsburg 30000200x—5 10 0  
Turner et Mueller, Taberi, Brown et Todd.

Brooklyn à St-Louis—Pluie.

Voici la liste des coursiers qui arriveront lundi matin de Toronto et qui se disputeront les riches bourses offertes:  
R. Trumble. — Primsweep et Frank P.  
T. Martell. — Miss Twinkle, Running Heel, Reigh Duchess et Mueller.  
E. Woods. — Broadcaster et Mouthpiece.  
R. Bruce. — Be Just.  
E. Routledge. — Blue Gum.  
A. Casey. — Dowling, Belle Fuller et Opula.  
S. Brodie. — Playful Boston.  
J. Fait. — Mr Peck, Rural Sho-

wers, Trouble Mark et Madden.  
E. Bowie. — Leo D., Army Game, Dearzin et Stella Connors.  
M. A. Adams. — Goanwin et Yen-nor.  
S. Jeanes. — Pompos Peter.  
C. Patterson. — Fortune Bay et Prince Rupert.  
R. Russell. — Air King, St. Omer, Sterner et Miss Scott.  
T. Smith. — Joggle, Lord Dean, Lady Kelmar, Forsight et Wood-swift.  
J. E. Hughes. — Time Limit.  
W. Barker. — 5 chevaux.  
A. Duplessis. — Winston D., Mullins Bill et Jean Pittston.

**Association américaine**

HIER — Minneapolis	200000000	—2	5	1	
Indianapolis	102205000	—8	14	0	
Beau, Alta Cohen et Galvin; Page et Baker					
St-Paul	00023201	—8	12	0	
Louis					

